

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Nicole Boulet, Présidente
 M. Jacques Pelletier, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-THOMAS
PAR DÉPÔT RIVE-NORD INC.

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 10 mars 2005, à 19 h 30
Salle St-Joseph
854, rue Principale
Saint-Thomas

TABLE DES MATIÈRES

MME NICOLE BOULET :	1
M. ANDRÉ VILLENEUVE :	1
M. GAËTAN BAYEUR :	12
M. JEAN-MICHEL RONDEAU :	21
M. ANDRÉ BEAUDET :	29
REPRISE DE LA SÉANCE	59
M. KAREL MÉNARD :	63
M. MATHIEU MARKARIAN	72
M. ROBERT MÉNARD :	76
M. MICKAËL MORIN :	83
M. ANDRÉ VILLENEUVE :	85

MME NICOLE BOULET:

Alors, si vous voulez prendre place, on va débiter. Alors, bonsoir mesdames messieurs, bienvenue à cette 6ième séance de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas.

Je vais vous faire grâce des préambules, je pense que je les ai assez répétés, je pense que tout le monde est au courant du fonctionnement de l'audience publique.

Alors, hier, il restait une personne qui n'avait pu poser ses questions, monsieur André Villeneuve. Alors, je l'inviterais à s'approcher et je demanderais que le registre soit ouvert. J'accepterais 6 inscriptions.

Bonsoir, monsieur Villeneuve.

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

Bonsoir, madame la Présidente, bonsoir monsieur le Commissaire. J'aurai 2 questions, madame la Présidente. La première traitera de la contamination de la rivière Saint-Joseph par le panache de contamination et la deuxième question portera sur la capacité de la nappe d'eau située à l'endroit même où l'on projette d'implanter le projet.

Avant de poser mes 2 questions, et j'essaierai, je sais que le temps qui m'est imparti est compté et j'essaierai de l'utiliser avec grande modération, donc, de faire rapidement. Si je parle trop vite, vous me le direz, vous m'arrêterez, mais je veux quand même déposer des documents, madame la Présidente, dont un que vous aviez fait la demande, lorsque j'avais dit que la raison pour laquelle on s'impliquait dans le dossier à Lanoraie, c'est qu'on avait eu des agriculteurs et, justement, j'ai peut-être une réponse pour monsieur le Commissaire. Je connais des agriculteurs qui sont prêts peut-être à répondre à vos questions si vous en avez, monsieur le Commissaire. J'en ai 7, en réalité.

Alors, donc, c'est le document qu'on avait parlé. Rapidement, je vais, comme je vous dis, je vais tenter de faire très rapidement. Alors, ça date du 4 février 2002:

Les soussignés sont des intéressés à la gestion des barrage situés dans le bassin de la rivière Saint-Joseph, qui paient pour leur entretien, on parle des barrages, et, à ce titre, sont des utilisateurs d'eau de ladite rivière pour fins d'irrigation de leur production agricole.

Par la présente, les soussignés demandent que des analyses d'eau coulant dans cette rivière soient effectuées par la municipalité afin de s'assurer de sa qualité pour l'irrigation.

50

Donc, ça a été déposé, j'ai mis le procès-verbal avec le document qui a été déposé par les personnes intéressées. Donc, le 4 février 2002, à une assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de Lanoraie.

55

Je vous avais dit que je vous amènerais, si je trouvais trace du, parce que suite à ça il y a eu une rencontre. Les 7 personnes ont désigné 2 agriculteurs et on a tenu une rencontre à la Municipalité de Lanoraie, toujours en 2002. Malheureusement, c'est des notes personnelles, je n'ai pas retrouvé trace. Ce que j'ai fait, j'ai demandé aux gens de refaire, si on veut, l'historique de la rencontre et de tenter de dessiner un portrait fidèle de cette rencontre-là. On a donc eu la rencontre, la rencontre s'est tenue à la Municipalité de Lanoraie, rencontre le 9 mars 2005. Je n'étais pas présent, si ce n'est que par téléphone, mais les personnes, donc, monsieur Roland Tarte et monsieur Hénault étaient présents à la rencontre et ils ont, avec, évidemment ma participation, nous avons tenté de faire un portrait de la rencontre.

60

65

Donc: **Objet: retracer les points discutés lors de la rencontre du 7 février 2002 et en faire un portrait fidèle afin de satisfaire à la demande du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement. Sujet principal de la rencontre: Possible contamination des eaux de la rivière Saint-Joseph, eau que l'on utilise pour irriguer les terres environnantes. Stratégie adoptée par les membres présents: Discuter avec les agriculteurs de la potentielle contamination; discussion des moyens à prendre pour s'assurer de la non-toxicité de l'eau et; discussion quant à la possibilité ou plutôt la mise en place d'un consortium de chercheurs universitaires afin de faire la lumière sur toute la problématique.**

70

75

Déjà à l'époque, madame la Présidente, il y a une volonté des agriculteurs de mettre en place un système indépendant, je souligne indépendant, pour s'assurer de la qualité des eaux de la rivière.

80

Il a donc été convenu entre les membres présents que des actions devaient être entreprises dans ce dossier.

85

Voici ce qui explique en partie pourquoi je suis ici aujourd'hui, madame la Présidente, et pourquoi Lanoraie s'implique de façon active dans ce dossier. Donc, ça va pour ce document-là, que je déposerai à l'arrière.

90

Rapidement, donc, la population est venue à une rencontre du conseil municipal de Lanoraie le 6 décembre 2004 et les gens ont demandé qu'une pétition soit mise en marche à Lanoraie pour justement voir et sonder un

peu le terrain au niveau du projet de la compagnie. Donc, je dépose la résolution qui a été, évidemment, adoptée à l'unanimité.

95

Je vous apporte la pétition, madame la Présidente, il y a eu 1 393 portes qui ont été visitées, 13 portes ont refusé de signer la pétition, ce qui fait environ 99% de réponse favorable à la pétition, et ça donne 2 012 personnes qui ont signé la pétition. Le tri a été fait pour éviter les

100 dédoublements, par les employés de la Municipalité, étant donné qu'on avait mandat de travailler avec l'appareil municipal, donc, on les a mis à contribution un petit peu. Alors, hier, ils ont passé l'après-midi, à quatre, pour essayer de démêler tout ça.

105

Rapidement, le texte de la résolution dit ceci: **Non à la contamination, non à l'importation massive des déchets chez nous.** Et je vous dirais, pour avoir moi-même travaillé à la pétition et avoir passé des fins de semaine, et vous savez, quand on est maire, on rentre dans une maison, ce n'est pas vrai qu'on fait signer la feuille et puis on s'en va.

110 Alors, j'ai passé beaucoup d'heures à jaser avec les gens. C'est un travail très astreignant, c'est très, et les bénévoles qui ont travaillé, chapeau, merci beaucoup, ça demande beaucoup de courage et beaucoup de patience pour faire un travail de ce genre-là. Vous allez comprendre pourquoi je précise ça, tantôt, madame la Présidente.

115

Donc, le texte est quand même important, je vous en fais lecture.

120

Plus de 30 ans d'enfouissement de millions de tonnes de déchets résidentiels, commerciaux, industriels de toute nature, de toute

125 **provenance, notre patrimoine environnemental, rivière Saint-Joseph, Tourbières de Lanoraie, est condamné à jamais. Pire, la santé publique est menacée. Devant ce constat, la compagnie nie toute responsabilité, elle pousse même l'arrogance jusqu'à vouloir agrandir son site de manière démesurée afin de continuer à importer des déchets venant d'aussi loin que**

la région de Québec, Montréal, Rive-sud et caetera.

130

Bien sûr que nous devons gérer nos déchets, mais il me semble que nous n'avons pas à devenir pour autant la poubelle du Québec. C'est pourquoi, aujourd'hui, j'appose ma signature sur ce document, afin de

135 démontrer ma vive opposition au projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Thomas, qui ne répond en aucune façon à une gestion des déchets adaptée à la réalité de ma région.

135

Madame la Présidente, il est évident que les gens, il faut qu'on mette les vidanges quelque part, tout le monde est d'accord, tout le monde est unanime là-dessus. Ce que les gens disent c'est qu'on va gérer les nôtres, que ceux de Québec, Montréal gèrent les leurs. Alors, c'était, ça a l'air de rien, mais il y a un travail fou là-dedans. En tout cas, je le

140 dépose tout de même et j'en profite, par la même occasion, et pourquoi
tantôt j'expliquais que ça demande beaucoup de temps pour faire circuler
une pétition et s'en occuper convenablement, j'ai une pétition ici qui date
de juillet, le 3 juillet 2000, elle a été déposée à la Municipalité de
145 majeurs de Saint-Thomas, ont signé cette pétition, soit plus de 97% des
personnes contactées.

Alors, c'est, ne bougez pas que je trouve, alors, c'est: **De
s'opposer à l'agrandissement du site d'enfouissement.** À l'époque, le
150 projet était déjà dans l'air, il n'était peut-être pas aussi élaboré comme
on l'a vu. Donc: **De s'opposer à la modification du schéma d'aménagement
et sensibiliser la MRC de Joliette pour qu'elle fasse cesser l'importation
massive de déchets en provenance de nombreuses régions du Québec.**

155 En passant, madame la Présidente, page 23, nous avons la signature
de madame Agnes Derouin, qui est mairesse de Saint-Thomas, qui a fait
pencher la balance pour que le projet puisse avancer et qu'on se retrouve
tous ici ce soir.

160 Une dernière pétition, madame la Présidente, qui a été faite dans le
cadre du changement de, de la modification au schéma d'aménagement de la
MRC de Joliette. Donc, 1 500 personnes ont signé cette pétition. Elle a
été faite, elle aurait pu être plus exhaustive, mais comme je vous l'ai
dit, ça demande beaucoup de travail. Alors, quand même, 1 500 citoyens
165 l'ont signée et je la dépose elle aussi.

MME NICOLE BOULET:

170 Parfait. Vous avez une première question, monsieur.

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

Oui, madame la Présidente. Ma première question, madame la
Présidente, est en relation directe avec une résolution adoptée à
175 l'unanimité par la MRC de D'Autray, et je ne sais pas si c'est une
première, il faudra demander à madame Joyal qui est ici, une résolution
adoptée à la majoritié, pas à la majoritié, à l'unanimité, concernant le
site d'enfouissement. Je ne vous lis pas les entendu, je vous lis
seulement que:

180 **En conséquence, il est proposé que le gouvernement du Québec, en
l'occurrence, le ministre responsable de l'Environnement, Monsieur Thomas
J. Mulcair, initie dans les plus brefs délais, tout en s'adjoignant les
principaux acteurs dans ce dossier, un processus d'actualisation et de
recherche des données et paramètres nécessaires à une sécurisation des
185 lieux, que ce processus s'inscrive dans une pratique d'impartialité et
d'indépendance quant aux parties en cause.**

Ici, évidemment, on parle de s'assurer que la rivière Saint-Joseph est, tout va bien, comme on nous le dit ici, mais on aimerait en être sûr. Je précise, je tiens à préciser ici, dans la résolution, elle est unanime de la MRC, j'ai une résolution, évidemment, de la Municipalité de Sainte-
 190 Geneviève qui dit exactement la même chose, mot pour mot, et une résolution de la Municipalité de Lanoraie qui dit exactement la même chose, mot pour mot. On demande, donc, que soit initié dans les plus brefs délais, tout en s'adjoignant les principaux acteurs dans ce dossier. Madame la Présidente,
 195 ça fait 30 ans que, à Lanoraie et à Sainte-Geneviève, on se fait imposer, on se fait dire faites ceci, faites cela, et voici ce que ça donne, et voici ce que ça donne, effectivement, au niveau du site d'enfouissement.

Ce qu'on essaie de vous dire ce soir c'est qu'on ne veut plus, on ne veut plus subir, on veut être partie prenante de ce qui va se faire chez nous, c'est tout de même chez nous, et le jour où je ne serai plus maire, j'espère que ça se continuera, qu'on se prenne en main, qu'on soit partenaire avec le ministère de l'Environnement, qu'on soit partenaire avec l'entreprise dans des choses aussi pointues, aussi sérieuses, il faut que
 200 ça se fasse un jour ou l'autre, et je parle en ce moment au nom de monsieur Richard Giroux, maire de Sainte-Geneviève-de-Berthier, j'ai son autorisation, et je parle en mon nom, en ma qualité de maire de Lanoraie. Et, avec les pétitions qui sont là, madame, on devrait être à peu près 6 000 à se faire entendre ce soir. Je dépose donc les résolutions, et
 205 j'arrive à mes questions, madame la Présidente.

Donc, madame la Présidente, je ne tiens pas nécessairement à avoir une réponse à mes deux questions ce soir, vous allez comprendre pourquoi. J'aimerais qu'on y réfléchisse. Par contre, j'aimerais qu'on considère mes
 215 demandes faites sur micro, donc, qui peuvent être transcrites, comme étant déjà fait écrites, et j'aimerais avoir une réponse écrite sur mes questions, madame la Présidente.

MME NICOLE BOULET:

220 Alors, votre première question.

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

225 Ma première question, madame la Présidente, on sait que le ministère de l'Environnement nous a annoncé qu'il était pour faire une étude, peut-être pas lui, mais donner un mandat à une firme privée. Madame la Présidente, nous voulons être partie prenante de cette étude. Nous voulons établir un protocole avec le ministère de l'Environnement ou avec
 230 l'entreprise ou avec les deux à la fois. Nous sommes imputables devant notre population, nous voulons une fois pour toute régler la question et c'est clairement dit par les maires de la MRC de D'autray, laissez Lanoraie et Sainte-Geneviève s'occuper de leurs affaires. Alors, je demande au

235 ministère de l'Environnement de me répondre sur cette question de façon
écrite et claire. Évidemment, j'aimerais que ce soit fait dans des temps
relativement courts.

Madame la Présidente, advenant un refus du ministère de
l'Environnement et advenant un refus de l'entreprise ou des deux à la fois,
240 j'aimerais, madame la Présidente, que la Commission use de son pouvoir
d'enquête, j'aimerais que la Commission intercède en la faveur de la
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier et en la faveur de la
Municipalité de Lanoraie afin que nous puissions nous-mêmes être maître
245 d'oeuvre d'une étude exhaustive de la situation au niveau de la rivière
Saint-Joseph. Nous nous adjoindrons ceux que vous voulez, madame la
Présidente, ce sera qui vous voudrez, mais nous voulons être maître
d'oeuvre du début à la fin d'une telle campagne d'échantillonnages,
d'analyses et où on les fait les analyses, comment on les fait, on ne veut
pas décider, mais on veut le décider avec les autres, on veut être présent.
250 Voilà, c'était ma première question, madame la Présidente.

MME NICOLE BOULET:

Bien, justement, ça m'amène à vous demander, vous voulez, vous dites
255 que vous voulez participer, mais participer de quelle façon, être
partenaire, ça veut dire que vous réalisez l'étude en même temps que le
consultant, que le Ministère, à qui le ministère de l'Environnement
confierait l'étude, qu'est-ce que vous voulez exactement?

260 **M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

Ce que j'aimerais, un exemple parmi tant d'autres, on va décider qui
va faire l'étude, soit. On va décider quels seront les paramètres de
l'étude, soit. Mais je veux y être et je veux que monsieur Hakizimana soit
265 là, et je veux qu'on choisisse ensemble qui va la faire, quels paramètres
on va utiliser.

Monsieur Hakizimana disait hier: **Écoutez, s'il y a une étude qui
est faite, qu'elle soit faite, pas avec la loi de 1940, qu'elle soit faite
270 avec les lois actuelles et qu'on y aille avec ce qu'on a aujourd'hui.** On
ne peut pas dire j'utilise une technologie pour faire un parc
environnemental à la fine pointe et puis utiliser, en contre-partie. Il
n'y a pas deux poids deux mesures là. Alors, on veut que ce soit fait, et
je veux être capable, moi, madame la Présidente, de dire j'étais là, on a
275 choisi avec eux, tout le monde a choisi, il y a eu un consensus, on s'est
entendu sur une façon de faire, on le fait et on le fait correctement.
Moi, je ne peux plus aller plus loin. J'aurai fait ce que j'ai à faire,
madame la Présidente.

280 Mais si je suis mis de côté et si, encore une fois, après 30 ans, on
me présente et un document et puis on me dit voilà, c'est ceci, je risque
d'être très sceptique, pour ne pas faire de jeu de mot, avec la réponse.
Voilà, madame la Présidente.

285 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Chatagnier, j'avais compris, de ce que vous nous avez dit,
que, en fait, vous donneriez un contrat à une entreprise indépendante pour
faire cette étude-là, est-ce que je me trompe?

290

M. HERVÉ CHATAGNIER:

Non, c'est ça.

295 **MME NICOLE BOULET:**

Ce que je comprends de ce que dit monsieur Villeneuve, puis vous me
corrigez si j'erre dans mes propos, c'est que, dans le fond, vous
voudriez être en mesure de déterminer sur quelle base l'étude va se faire,
300 quels sont, par exemple, les points de, en fait, les critères qui vont être
utilisés, à quel endroit on va faire les relevés, est-ce que je me trompe
quand je dis ça?

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

305

Bien, non, vous ne vous trompez pas, mais je voudrais aussi qu'on
s'entende qui on va engager, quelle firme va faire les analyses, je
voudrais être partie prenante, entièrement, comme, vous savez, on bâtit une
maison, on est partenaire, on bâtit une entreprise, on est partenaire, il
310 n'y en a pas un qui décide plus que l'autre.

MME NICOLE BOULET:

Oui.

315

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

Alors, je pense que, écoutez, est-ce trop demander à la Commission
de s'assurer que ce sera fait ainsi. Moi, je ne peux pas répondre d'un
320 travail d'un autre si je n'ai pas toute l'information. Si monsieur, si le
ministère de l'Environnement fait une étude et il ne tient pas compte de la
Santé publique, qui a émis des... écoutez, la Santé publique nous dit:
Selon nous, il doit y avoir minimalement ceci d'être fait. Le ministère de
l'Environnement dit: **Bon, on va faire ça.** On va faire ça, mais avant que
325 monsieur Hakizimana ait parlé, on ne sait pas ce que ça va être, puis je ne
veux pas douter de l'intégrité de qui que ce soit, mais je veux être partie

prenante, et Sainte-Geneviève veut y être aussi. On veut tout décider en même temps.

330 S'il y a un changement, madame la Présidente, dans le protocole, et bien c'est parce que tout le monde était d'accord, on a fait un changement dans le protocole. Assoyons-nous ensemble, établissons un protocole, mais il n'y a pas à personne à décider de quoi que ce soit en cours de route sans, soyons partenaires. Vous savez la définition de partenaire, n'est-ce
335 pas, on prend les décisions ensemble autour d'une table, puis on s'assure que tout fonctionne.

MME NICOLE BOULET:

340 Mais est-ce que, j'essaie de comprendre votre objectif, est-ce que vous craignez que le consultant que le ministère de l'Environnement va choisir ne fasse pas une étude rigoureuse?

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

345 J'ai peur de vous donner la réponse, madame la Présidente, en toute honnêteté. Madame la Présidente, il y a des gens qui ont témoigné ici et je ne doute pas de la bonne foi des gens du Ministère et, sans vouloir les insulter, ils y vont au pied de la lettre, puis c'est correct, n'est-ce
350 pas, on le sait, on s'est fait répondre toujours la même chose ici, depuis 3 jours, à savoir: **Ça répond au PREM, ça répond à la loi, ça répond à la loi**, et ils font très bien leur travail, c'est clair, mais le gros bon sens a sa place aussi, madame la Présidente, et je ne dis pas qu'ils n'ont pas du gros bon sens, mais eux ils doivent respecter, vous savez, ils sont
355 quand même dans un carcan, c'est des fonctionnaires et puis ils doivent, le gros bon sens dit que, regarde, il y a une, peut-être que si on allait là, faire, je veux être là, je veux que monsieur Richard Giroux soit là, on veut s'impliquer dans le dossier. C'est tout simplement ça, madame la Présidente.

360

M. JACQUES PELLETIER:

Parce que, actuellement, vous vous sentez exclus?

365 **M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

Absolument. Écoutez, je vous donne un exemple, ça fait depuis 1999 que je me bas et qu'on se bat, tout le monde, pour faire admettre que le panache de contamination souterrain, il va dans la rivière. Et bien,
370 croyez-le ou non, 1999, 2000, 2001, on avait toujours, et j'ai posé la question, on avait toujours la fameuse parabole qui partait des cellules d'enfouissement, puis qui passait sur la carte à peu près à 2 centimètres du bord de la rivière, et moi j'avais posé la question, on m'avait invité

375 chez EBI, j'étais allé, et on m'avait montré la photo, et c'était marqué
confidentiel, je ne sais pas si je peux la décrire, bref, mais on voyait le
panache de contamination et j'avais posé la question: **Mais, il ne va pas**
tomber dans la rivière? Non non non, ça ne bouge pas, ça reste là. Quand
vous vous faites faire une réponse comme ça, écoutez, c'est un non-sens, on
ne peut pas répondre ça à quelqu'un qui, en tout cas, à mon avis, on ne
380 peut pas me répondre ça.

Alors, voyez-vous, c'est sûr qu'il y a des doutes qui se sont
installés depuis. Et là, on vient, enfin, de se faire dire, après tant
d'années, que oui, le panache, il tombe dans la rivière. Bien, merci
385 beaucoup, juste pour ça, madame la Présidente, chapeau à la Commission,
pour moi c'est une libération, c'est, je me suis battu pendant 6 ans pour
entendre ça, en tout cas, je le prends comme ça, mais Seigneur, c'est
pénible. Alors... Et je fais quoi avec ma population?

390 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Chatagnier.

M. HERVÉ CHATAGNIER:

395

Oui, madame la Présidente. Comme je l'ai dit, on va faire une étude
indépendante suite à la résolution que vous avez déjà transmise au
Ministre. Maintenant, si vous voulez avoir plus de **input** par rapport à
votre rôle à jouer là-dedans, moi, ce que je vous suggère, c'est d'écrire
400 au Ministre pour lui faire part de ça.

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

405 D'accord. Alors, la réponse, ce n'est pas nécessaire de l'écrire,
je viens de l'avoir, madame la Présidente, je demande que vous fassiez
usage de vos pouvoirs extraordinaires pour qu'on soit inclus d'une certaine
façon, de force finalement, dans ce processus-là. Je trouve ça important.

MME NICOLE BOULET:

410

Donc, vous ne faites pas confiance à personne?

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

415

Non, je ne vous dis pas que je ne fais pas confiance à personne,
mais quand la santé publique, non, mais c'est une question d'imputabilité
aussi, madame la Présidente. Quand la santé publique est en danger, puis
que ça a pris tant d'années juste pour nous dire que le panache,
finalement, il tombait dans la rivière, tu sais, je me dis que j'ai comme

420 un devoir d'être là à tout le moins, n'est-ce pas, il faut que je sois là.
Puis c'est tout ça qui nous amène à...

MME NICOLE BOULET:

425 Mais le fait, monsieur Villeneuve, de, monsieur Chatagnier vous dit
écrivez au Ministre et demandez-lui...

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

430 C'est fait, madame.

MME NICOLE BOULET:

C'est fait.

435

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

On l'a écrit au Ministre, il a eu la résolution, monsieur
Chatagnier.

440

M. HERVÉ CHATAGNIER:

Oui, mais je ne suis pas sûr que vous avez donné le niveau de détail
de votre implication dans, de l'implication que vous voulez avoir dans
445 cette étude, ce que vous venez de mentionner aujourd'hui.

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

Vous savez, monsieur Chatagnier, quand on veut faire passer une
450 résolution à la MRC de D'Autray, unanime sur un site d'enfouissement, il
faut faire des concessions sur les mots, je vous l'accorde, et c'est ce
qu'on a fait. Mais quand on lit entre les lignes, on dit **que les**
principaux acteurs, est-ce qu'il fallait dire **les principales victimes**, je
n'en ai aucune idée. Peut-être que ça aurait été plus d'impact, mais ça
455 n'aurait pas passé à la MRC.

Moi, écrire une lettre au Ministre, je peux bien l'écrire, mais ça
ne me garantit rien. J'ai une Commission ici, qui a des pouvoirs
extraordinaires et qui peut régler le problème, est-ce que c'est si grave
460 que ça, que l'appareil municipal, que les gens soient informés de cette
façon-là? Comme je vous dis, je ne veux pas voler le temps aux autres,
madame la Présidente, je ne demande pas une réponse ce soir, j'aimerais
mieux passer à la question 2. Réfléchissez à ça, je ne veux pas passer
trop de temps, ça va?

465

MME NICOLE BOULET:

Alors, votre deuxième question.

470

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

Je vous remercie. Deuxième question. Madame la Présidente, monsieur Bilodeau, du ministère de l'Environnement, lorsqu'on a parlé de la capacité de pompage du lieu choisi, la cellule 4, au niveau de la nappe phréatique, nous a dit que l'instrument utilisé était l'instrument, je n'aime pas employer le terme conventionnel, peu importe, l'instrument utilisé, bon, le puits, si on veut, utilisé, c'était le puits à utiliser. Quand je regarde 3.5 kilomètres de mur de bentonite, une technologie poussée à ses limites extrêmes, on va étirer les murs de haut en bas, de gauche à droite, des quatre coins, jusqu'à temps peut-être qu'il nous explose dans la face, mais ça ce n'est pas grave, on va faire un mur de bentonite, c'est une première ça aussi, probablement, au niveau de l'ampleur de la construction, on va déterrer des déchets, avec une machine dont on, on nous a dit hier qu'on serait des cobayes, on va pousser la technologie au maximum, mais on vient me dire qu'on va utiliser une pointe, puis qu'il n'est pas question d'y rajouter un centimètre et puis un trou au bout, pour prouver que la nappe d'eau est là, elle est de qualité, elle est en quantité, parce qu'on va rajouter un pouce ou un centimètre ou deux, puis un trou après la pointe, on me dit ça, on ne peut pas faire ça. Je m'excuse, madame la Présidente, cette réponse ne nous satisfait pas, mais pas du tout, de un.

480

485

490

495

De deux, nous faisons sensiblement la même demande que tantôt, pour une autre raison, entre autres, la raison c'est que le législateur dans sa grande sagesse, lorsqu'il a écrit la loi, ce n'était pas sur la forme de la pointe ou la longueur ou le diamètre, c'était sur la qualité de l'eau, la ressource eau à préserver pour les générations futures. On vient de sacrifier une nappe d'eau sous les déchets, soit, on n'a pas le choix, c'est là, on va vivre avec, mais là présentement on peut en sauver une, puis on peut la préserver, nous, c'est clair, et Sainte-Geneviève est claire avec moi, Lanoraie aussi, on va faire tout ce qui est en notre pouvoir pour s'assurer que cette nappe d'eau-là soit préservée.

500

505

Donc, de un, pour la préserver, il faut faire un test de pompage qui va finir par nous donner la réponse exacte, est-il possible, et là moi je dis est-il possible, mais notre hydrogéologue qui est venu ici, qui vous a parlé, madame la Présidente, l'a dit deux fois plutôt qu'une, il va sortir de cette nappe d'eau-là 25 mètres cubes et plus à l'heure sans problème, et ce ne sera pas une multipointe, comme à Lanoraie, ce ne sera pas des drains français qui vont courir partout dans le sol, quoique, pourquoi que la limite s'arrête quand c'est le temps de voir si on peut sauver une ressource eau, alors qu'il n'y a pas de limite quand c'est le temps de

510

515

déterrer des déchets et puis quand c'est le temps de faire un mur de cette ampleur-là?

520

525

530

Ma question, madame la Présidente, nous demandons au ministère de l'Environnement, à l'entreprise ou les deux ensemble, avec, comme partenaires, Sainte-Geneviève et Lanoraie, d'aller sur les lieux, de choisir l'endroit, de construire un puits, de faire des tests de pompage et de clarifier la situation au niveau de la capacité de la nappe à pomper 25 mètres cubes/jour, pas jour, heure, je m'excuse, 600 mètres cubes/jour. Et, madame la Présidente, si j'ai un refus à nouveau par l'entreprise, par le ministère de l'Environnement ou les deux à la fois, je demande à la Commission d'user de ses pouvoirs extraordinaires et de permettre à la Municipalité de Sainte-Geneviève, à Lanoraie, et on s'adjoindra les gens les plus compétents du métier, vous les choisirez pour nous si vous voulez, qu'on aille et qu'on ait les autorisations pour aller sur les lieux et faire le travail nous-mêmes, madame la Présidente. Ça répond, c'était le sens de mon intervention. Encore là, étant donné que je n'aurai peut-être pas de réponse sur la deuxième question, j'apprécierais par écrit, madame la Présidente. Merci.

535

MME NICOLE BOULET:

Merci, monsieur Villeneuve. J'inviterais maintenant monsieur Gaëtan Bayeur. Bonsoir, monsieur Bayeur.

540

M. GAËTAN BAYEUR:

545

Bonsoir, madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Ma première question c'est en ce qui concerne la zone tampon. Dans le projet de règlement, à l'article 16, j'aimerais qu'on me précise qu'est-ce qu'on entend par le mot **lieu**, dans ce sens qu'on indique que, en ce qui concerne la zone tampon, et bien je vais vous le lire le texte, ça va peut-être être plus facile. **Les limites extérieures de la zone tampon qui correspondent aux limites du lieu.** Lorsqu'on parle du lieu, on parle bien du lieu d'enfouissement?

550

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Bilodeau.

555

M. COLIN BILODEAU:

Oui, madame la Présidente.

560

MME NICOLE BOULET:

Oui. Alors, c'est le lieu d'enfouissement.

M. GAËTAN BAYEUR:

565 Merci. Bon, j'aimerais qu'on regarde la figure 3.44, ce qui est
intitulé zone tampon de la cellule 4. Ce que je veux faire remarquer à la
Commission c'est que cette zone tampon, elle est sur le territoire de
Sainte-Geneviève-de-Berthier et non dans Saint-Thomas, telle qu'elle
apparaît à la carte. Il y a peut-être quelques mètres dans Saint-Thomas,
mais dans la majeure partie, au niveau de la ligne de comté, elle est dans
570 Sainte-Geneviève-de-Berthier, et je l'ai vérifié sur une autre carte, puis
une carte qui a le numéro, la figure 2.2, où on, qui s'intitule **plan de
localisation**, il y a des échelles sur ces cartes-là, on peut vérifier au
niveau des échelles, il y a, effectivement, la zone tampon est sur le
territoire de Sainte-Geneviève-de-Berthier, donc, elle n'est pas à sa
place, elle n'est pas à l'intérieur du site d'enfouissement, mais bien à
575 l'extérieur, et non seulement à l'extérieur du site, elle est à l'extérieur
de Saint-Thomas, à l'extérieur de la MRC de Joliette, elle est en dehors du
comté en plus, elle n'est pas dans le même comté.

MME NICOLE BOULET:

580

Monsieur Chatagnier.

M. HERVÉ CHATAGNIER:

585

C'est quoi la question?

M. GAËTAN BAYEUR:

590

Bien, la zone...

MME NICOLE BOULET:

Bien, ce que monsieur Bayeur dit c'est que la zone tampon du...

595

M. GAËTAN BAYEUR:

Sur la figure.

MME NICOLE BOULET:

600

... sur la figure du site d'enfouissement, est sur le territoire de
la...

M. GAËTAN BAYEUR:

605

De la Municipalité de Sainte-Geneviève.

MME NICOLE BOULET:

610 ... de la Municipalité de Sainte-Geneviève. Donc, elle n'est pas
sur le territoire de la Municipalité de Saint-Thomas, donc...

M. GAËTAN BAYEUR:

615 Compte tenu, et bien...

MME NICOLE BOULET:

620 ... compte tenu de...

M. GAËTAN BAYEUR:

625 De l'article 16, qu'on dit que **les limites extérieures de la zone
tampon correspondent aux limites du lieu.** Les limites du lieu c'est le
site d'enfouissement, donc, la zone tampon, la limite extérieure devrait
être la limite du lieu d'enfouissement et non la, et là elle est l'autre
bord de la ligne de comté. Donc, ça ne fonctionne pas.

MME NICOLE BOULET:

630 Monsieur Bilodeau.

M. COLIN BILODEAU:

635 Monsieur Bayeur a raison, effectivement, la limite extérieure qui
est prévue à la zone tampon fait partie, en tant que telle, la zone tampon
fait partie du lieu d'enfouissement et, dépendamment, en fonction des
exigences du, probablement du plan d'urbanisme ou des choses, alors, il
faudrait que ce soit une zone qui soit probablement utilisée ou prévue pour
640 l'enfouissement.

MME NICOLE BOULET:

645 Je ne sais pas si j'ai bien compris, est-ce que vous êtes en train
de dire que, légalement, ce n'est pas légal qu'il y ait une partie du lieu
qui soit dans, sur le territoire de la MRC de Sainte-Geneviève?

M. GAËTAN BAYEUR:

650 Exactement, c'est ce qu'on vient de me confirmer, la zone tampon qui
apparaît là n'est pas sur le bon territoire.

655 **M. COLIN BILODEAU:**

La zone tampon, effectivement, c'est, fait partie du lieu d'enfouissement. Alors, c'est l'implication qu'on peut y voir, est-ce que c'est effectivement le cas, mais de la façon dont c'est écrit actuellement, 660 c'est effectivement ce que ça veut dire.

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Turcotte, est-ce que vous aviez conscience que c'était de 665 cette façon-là que vous aviez, en fait, prévu la cellule ou si ça a passé inaperçu?

M. LUC TURCOTTE:

670 Non, madame la Présidente, ça n'a pas passé inaperçu. L'élaboration du tracé de l'écran d'étanchéité pour le projet a été élaboré en tenant compte des prescriptions de la réglementation, ça a été élaboré en tenant compte du projet de règlement, puis ce que nous proposons, nous suggérons de procéder à une vérification additionnelle à ce niveau-là et puis de 675 revenir à la Commission le plus rapidement possible.

MME NICOLE BOULET:

680 Mais là, j'essaie de voir là, quelles sont les implications, monsieur Bayeur, si cette zone tampon-là est sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Geneviève, est-ce qu'il y a des implications particulières?

M. GAËTAN BAYEUR:

685 Bien, au niveau légal, oui, à mon avis. Bien, au niveau aussi des milieux humides et puis, on dit, on déplace le site d'enfouissement, il y a 50m qui, le site d'enfouissement va être à peu près sur la ligne de comté, alors qu'il doit y avoir une zone tampon puis il n'y en a pas. Parce que, 690 dans Sainte-Geneviève, on empiète sur le territoire de Sainte-Geneviève dans une zone qui n'est pas zonée pour cela et puis il y a également la question de, je pense, qui est beaucoup plus importante, la limite intérieure de la zone tampon, là j'aimerais avoir une définition aussi, en tout cas, de ce que j'en comprends, ça devrait être le mur de bentonite.

695

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Bilodeau.

700

M. COLIN BILODEAU:

705 En fin de compte, normalement, le lieu d'enfouissement comprend
l'aire d'enfouissement. L'aire d'enfouissement, si les déchets sont à 7.5m
de l'écran en tant que tel, c'est à cette distance-là que le 50m devrait
être mesuré. Donc, pas nécessairement l'écran de bentonite, parce que
l'aire d'enfouissement ne commence qu'à 7.5m de cette distance-là.

710 **M. GAËTAN BAYEUR:**

7.5m?

M. COLIN BILODEAU:

715

Bien, je veux dire, dans, ce que je me rappelle des plans en tant
que tels, c'était ça, oui.

MME NICOLE BOULET:

720

Peut-être monsieur Turcotte vous pourriez préciser.

M. LUC TURCOTTE:

725

C'est effectivement la réponse, madame la Présidente, le début de
l'enfouissement va débiter 7.5m à l'intérieur de l'axe de l'écran
d'étanchéité périphérique.

M. GAËTAN BAYEUR:

730

Mais je ne suis pas convaincu, loin de là, que le mur de bentonite,
même s'il est à 7.5m, vous rajoutez 7.5m à partir des déchets, plus le mur
de bentonite, vous êtes encore dans, vous allez encore déborder dans
Sainte-Geneviève au niveau de la zone tampon. Parce que, à mon avis, il y
735 a environ 40m qui est dans Sainte-Geneviève-de-Berthier, donc, il manque
encore plusieurs mètres. Le mur de bentonite, à mon avis, est à peu près à
25m.

MME NICOLE BOULET:

740

Monsieur Bilodeau.

M. COLIN BILODEAU:

745

Bon, en tout cas, je maintiens quand même ce que j'ai dit tout à
l'heure, c'est que l'aire, la zone tampon doit faire partie, fait partie du
lieu et que le 50m, si vous voulez, doit se trouver dans une zone, la zone
tampon, donc, doit se trouver dans une zone qui est prévue pour

750 l'enfouissement. Ça... Donc, éventuellement, si les distances ne sont pas respectées, il faudrait que ce soit déplacé, tout simplement.

MME NICOLE BOULET:

755 Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

760 Madame la Présidente, nous pouvons assurer, à ce niveau-là, nous allons respecter l'ensemble des normes de localisation. De toute façon, tout ça va être assujéti à un certificat d'autorisation, qui va exiger que l'ensemble des paramètres soient respectés et c'est notre but. Le but de l'entreprise c'est d'établir le lieu d'enfouissement dans une zone où est-ce que le zonage municipal le permet. C'est comme ça que nous l'avons élaboré, mais nous allons vérifier les détails techniques au niveau de la 765 réglementation. Il faut voir aussi que le projet de règlement, c'est un projet qui a eu une certaine évolution au fil des années, mais nous nous assurons que le concept final, s'il n'est pas adéquat, soit ajusté à ce niveau-là. C'est un incontournable, madame la Présidente.

770 **M. GAËTAN BAYEUR:**

Je comprends très mal que la compagnie, il y a, c'est tout arpenté, il y a des poteaux, il y a des bornes partout, la ligne de comté est bien définie, je comprends très mal que la compagnie n'ait pas vu qu'elle 775 débordait dans l'autre municipalité. En tout cas...

MME NICOLE BOULET:

780 Monsieur Bayeur, en fait, ce que vous venez nous dire c'est que ce n'est pas conforme avec votre réglementation, mais vous entendez faire quoi avec cette réalité-là? Vous exigez que ce soit modifié, vous voulez vous entendre avec le promoteur, vous voulez quoi?

M. GAËTAN BAYEUR:

785 Il y a un règlement, il y a un projet de règlement, c'est ça qui s'applique, c'est le Ministère qui doit le faire appliquer, puis je pense qu'on se doit de l'appliquer, tout simplement.

790 **MME NICOLE BOULET:**

D'accord, parfait. Votre autre question, monsieur Bayeur.

795

M. GAËTAN BAYEUR:

L'autre question, elle porte sur l'eau souterraine.

800 **MME NICOLE BOULET:**

Oui.

M. GAËTAN BAYEUR:

805

Dans une des figures, je ne me souviens pas du nom de la figure, on voyait qu'il y avait un abaissement de la nappe d'eau souterraine, je pense que c'était d'environ 20 centimètres dans le coin du Rang des Cascades plus particulièrement, ce n'est peut-être pas nécessaire de voir la carte comme telle, mais la question que je me pose et que beaucoup de citoyens du coin se posent c'est que, en période de sécheresse, il y a plusieurs résidants du coin qui ont des problèmes avec le niveau de, au niveau de leur puits parce qu'ils sont à la limite d'approvisionnement et, si on abaisse d'une façon, en tout cas, sur une longue période, la nappe d'eau de 20 centimètres, il y en a beaucoup qui craignent de manquer d'eau. Alors, comment qu'on va régler ce problème-là, surtout dans le contexte où les gens qui ont des problèmes d'eau, ce n'est pas mon cas, mais il y en a qui ont de l'eau à profusion, puis il y en a d'autres quasiment, le voisin, ils n'ont pratiquement pas d'eau, il semble y avoir des veines différentes dans le sol, mais ces gens-là, il y en a que ça fait des années qu'ils ont ces problèmes-là. Ils ne peuvent pas creuser parce qu'ils ont, c'est comme argileux un peu, puis s'ils creusent plus profond, ils tombent dans une deuxième nappe d'eau, qui est très très ferreuse, c'est le cas chez nous, dans les premières années que je me suis implanté là, où est-ce que je me suis bâti, j'avais, ma pointe était à 15 pieds de profond, c'était de l'eau ferreuse, et puis il y a quelqu'un qui me dit: **Ah! il dit, Gaëtan, remonte ta pointe.** Je l'ai remonté à 5', puis j'ai de l'eau de qualité. Donc, il y a 2 nappes d'eau distinctes, elles n'ont pas les mêmes qualités, et il y a une problématique à ce niveau-là. Les gens ne peuvent pas creuser pour avoir plus d'eau, parce qu'ils sont à la limite de ce qu'ils peuvent creuser. Sinon, on tombe dans l'autre nappe d'eau.

815

820

825

830

MME NICOLE BOULET:

835

Oui.

M. GAËTAN BAYEUR:

840

Alors, si on abaisse la nappe d'eau de 20 centimètres, il y a certaines années, il y a plusieurs résidants, ils vont avoir de sérieux problèmes d'approvisionnement. Alors, comment qu'on va régler ces problèmes-là? C'est important.

MME NICOLE BOULET:

845 Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

850 Madame la Présidente, dans l'élaboration du projet, c'est une
considération importante, c'est pour ça que nous avons réalisé une étude
exhaustive au niveau de l'effet sur la quantité d'eau disponible pour les
utilisateurs. Cette étude-là s'est traduite par un inventaire exhaustif
des ouvrages de captage dans le secteur et, quand je dis un inventaire,
855 c'est que nous avons procédé à des relevés de niveaux d'eau dans ces puits-
là, puis nous avons été en mesure d'arriver à la conclusion que l'effet de
20 centimètres serait, à toutes fins pratiques, imperceptible pour
l'ensemble des utilisateurs.

860 Comme mesure d'atténuation, nous avons prévu au projet, même si
l'impact est, à toutes fins pratiques, non significatif, nous avons prévu
des mesures d'atténuation qui permettraient de pallier à une éventuelle
lacune. En fait, s'il y a un rabattement, le rabattement c'est un niveau,
c'est un rabattement maximal que nous avons estimé de 20 centimètres.
Donc, on se rappelle, 20 centimètres, ce niveau-là, ça consisterait
865 simplement à approfondir le puits, dans le pire des cas, parce qu'on pense
que ça va être imperceptible pour la totalité ou la majorité des
utilisateurs, ça consisterait à approfondir le puits de 20 centimètres pour
que le puits ait le même comportement qu'il avait auparavant.

870 **MME NICOLE BOULET:**

Donc, si je comprends bien, si le projet se réalise, vous vous
engagez à faire en sorte que, si jamais il y a des problèmes
d'approvisionnement dans ces puits-là, vous allez régulariser la situation
875 pour que ces problèmes-là ne se reproduisent pas ou, en tout cas, soient
réglés?

M. LUC TURCOTTE:

880 Tout à fait, madame la Présidente.

M. GAËTAN BAYEUR:

885 Bien, si c'était aussi simple que ça, de creuser 20 centimètres plus
profond, ça ferait longtemps que les gens l'auraient fait. Ils ont des
problèmes d'eau depuis des années et puis creuser un puits un peu plus
profond, ce n'est pas compliqué, sauf qu'ils sont à la limite de profondeur
qu'ils peuvent atteindre, sinon, ils ont des problèmes de, on change de

nappe d'eau et puis il y a comme une couche de semi-argile, je ne sais pas,
890 c'est plus épais, je ne connais pas...

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Turcotte, je présume que, ce faisant, vous allez vous
895 assurer que la qualité de l'eau soit conforme pour l'approvisionnement de
ces résidants-là?

M. LUC TURCOTTE:

Oui, madame la Présidente, mais je voudrais bien signaler que c'est
900 un cas, à toutes fins pratiques, qui n'arrivera pas. Les études ont été
faites de façon conservatrice, c'est-à-dire que nous avons maximisé le
niveau d'abattement et puis c'est pour ça qu'on est, nous sommes en mesure
de rassurer, dans la mesure du possible, les gens, que nous allons garantir
905 à ce niveau-là la qualité et la quantité de l'eau disponible.

M. GAËTAN BAYEUR:

Quand on parle de 20 centimètres, je sais qu'il y a des années on
910 parle de 5 ans, 15 ans, 35 ans, mais entre cela, est-ce qu'il y a des
périodes où c'est plus que ça ou on nous donne des chiffres pour ces 3
étapes-là dans la durée de vie, mais entre ça, il y a 25 ans, supposons,
est-ce que c'est plus, c'est moins ou vous avez pris des données bien
précises juste pour ces années-là?

915

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Turcotte.

920 **M. LUC TURCOTTE:**

Je comprends bien la question de monsieur Bayeur, le niveau de
rabattement de 20 centimètres, c'est le niveau maximal qui va arriver après
un certain niveau d'opération, puis ce niveau-là va s'atténuer par la
925 suite, au fur et à mesure que le recouvrement final sur la cellule
d'enfouissement va être mis en place. Le 20 centimètres, on l'a vu, c'est
une zone très restreinte, je vous dirais, ça couvre en grande partie notre
propriété. À l'extérieur de cette zone-là, le niveau d'abattement est
atténué rapidement. On atteint le 5 à 10 centimètres où est-ce qu'il y a
930 une zone avec plus de résidences.

MME NICOLE BOULET:

Ça répond à votre question, monsieur Bayeur?

935

M. GAËTAN BAYEUR:

Oui, merci.

940 **MME NICOLE BOULET:**

Merci. J'inviterais maintenant monsieur Jean-Michel Rondeau.

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

945

Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, bonsoir.

MME NICOLE BOULET:

950

Bonsoir, monsieur Rondeau.

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

955

J'ai retrouvé ma question, mais avant de l'aborder, j'aimerais revenir sur un point hier, où je n'ai pas obtenu une réponse qui m'a satisfait, dans le sens que peut-être je n'ai pas été clair. Au 31 mars, normalement, la cellule devait être saturée, c'est ce que monsieur Turcotte m'a dit hier, ce que je veux savoir si, au 31 mars, la cellule sera capée? Je ne veux pas savoir si la membrane va être rouge, rose, verte ou bleue, je veux savoir si elle va être capée, puis ça va être rendu hermétique ou non?

960

MME NICOLE BOULET:

965

Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

970

Je veux bien répondre cette fois-ci à la question de monsieur, juste préciser qu'est-ce qu'il entend par la cellule, elle va être saturée, madame la Présidente?

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

975

Bien, que vous avez...

MME NICOLE BOULET:

980

Elle va être pleine, c'est ça que vous voulez dire?

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

985 Elle va être pleine, c'est ça.

M. LUC TURCOTTE:

990 À partir du moment où que la cellule actuelle va être pleine, elle va faire l'objet d'un recouvrement final, conformément au certificat d'autorisation actuel, selon le règlement sur les déchets solides, qui consistent à mettre en place 1.2 mètre de matériau.

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

995 De quelle nature?

M. LUC TURCOTTE:

1000 Les matériaux disponibles sur le site, conformément au règlement sur les déchets solides, 1.2 mètre, dans notre cas c'est du sable, avec une couverture végétale.

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

1005 Donc, ce sera une membrane poreuse qui laissera encore les gaz s'échapper?

MME NICOLE BOULET:

1010 Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

1015 On ne parle pas de membrane, on parle d'un recouvrement final, confor..., qui est identique au recouvrement final qui est sur les autres cellules d'enfouissement, sur lesquelles nous sommes en mesure de procéder à un captage des biogaz efficace.

1020 **M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

Parfait.

MME NICOLE BOULET:

1025 Juste un instant, monsieur Chatagnier, ce que nous dit monsieur Turcotte c'est conforme à la réglementation, si j'ai bien compris?

1030 **M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Oui, madame, c'est conforme au règlement sur les déchets solides.

MME NICOLE BOULET:

1035

D'accord. Alors, allez-y, monsieur Rondeau.

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

1040

Oui, bon, je reviens, je reste toujours sur la même cellule, puis cette fois-ci, on a parlé hier qu'on éliminait la lagune et qu'en éliminant la lagune, on maintenait un taux équivalent d'odeurs malgré les opérations qui allaient s'effectuer. Je veux bien prendre ce que me dit la compagnie, par rapport aux développements technologiques qu'elle va implanter pour
1045 retenir les odeurs. On comprendra quand même qu'il va y avoir des entrées et des sorties de véhicules à l'intérieur de cette structure-là et ces véhicules-là vont transborder les ordures qui sont déjà dans une phase avancée de décomposition. Ces camions-là, pendant qu'ils vont être là, ils ne sentiront peut-être pas, mais une fois qu'ils vont sortir, puis ils vont
1050 se promener, et qu'ils vont aller déposer les ordures dans le site, ils vont venir ajouter des odeurs, selon moi. Et, dans le même temps, on continue à enfouir et on augmente les volumes d'enfouissement, ça veut dire, j'ai de la misère à comprendre qu'on maintienne un taux équivalent
1055 d'odeurs quand on en ajoute. Ceci ne tient pas compte des 104, des 150 000 voyages qui vont être effectués par les véhicules, donc, on parle de consommation d'essence, et je ne sais pas combien de litres d'essence ça peut prendre, mais ces camions-là, à ma connaissance, ils marchent quasiment 24 heures par jour, ça fait, ça commence à faire un ajout de pollution considérable. Alors, j'essaie, j'aimerais savoir comment on peut
1060 prétendre maintenir, tout dans une situation égale quand tout augmente de partout?

MME NICOLE BOULET:

1065

Je ne suis pas certaine que j'ai bien compris l'ensemble de votre question. Monsieur Turcotte, est-ce que c'est clair pour vous?

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

1070

Je peux clarifier si ce n'est pas clair.

M. LUC TURCOTTE:

1075

Allons-y, madame la Présidente, avec une clarification.

MME NICOLE BOULET:

D'accord.

1080

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

Vous mettez une structure en place, vous me dites que, pendant qu'on
brasse la soupe qui est en dessous, ça ne sentira rien parce que vous avez
une structure qui va capter les odeurs.

1085

MME NICOLE BOULET:

O.k.

1090

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

C'est exact? Par contre, ces véhicules-là vont sortir avec le stock
qui va avoir été transbordé. Le transbordement du point là au point où ils
vont être entreposés, il va y avoir des odeurs qui vont être émises par la
matière qui est dans les camions, et non seulement il va y avoir des odeurs
qui vont circuler sur le site, elles vont s'ajouter aux autres, et puis
drôlement pas de la même nature, parce que je pense que des déchets en état
avancé de décomposition, ça sent vraiment, ça ne sent pas la même chose, et
on va les déposer dans un trou ou par-dessus d'autres vidanges, on va les
mêler aux autres, on vient ajouter des odeurs. Pendant le même temps,
votre volume d'enfouissement augmente, je ne comprends pas comment on peut
faire pour maintenir tout égal quand monsieur Hénault a déjà dit lui-même
qu'aucune odeur déjà à ce stade-ci n'est ressentie en provenance des
étangs.

1095

1100

1105

MME NICOLE BOULET:

Ça va, monsieur Turcotte?

1110

M. LUC TURCOTTE:

Oui, absolument, madame la Présidente. Dans un premier temps, il
faut expliquer qu'il n'y aura pas de camion qui va entrer ou sortir de
l'unité mobile. En fait, les camions seront, se feront charger en matières
résiduelles à partir d'un quai de chargement étanche. Les camions seront
fermés, donc, durant la période de transport entre le point de chargement
et le point de déchargement, les émissions d'odeurs seront contrôlées,
puisque les déchets seront confinés à l'intérieur d'un camion.

1115

1120

Au point de déchargement, la méthodologie a été établie à partir de
tests que nous avons faits l'été dernier, comme je mentionnais lors de
séances précédentes, nous avons fait des essais-pilotes d'excavation des

1125 matières résiduelles, de chargement et de déchargement, et puis nous avons
vu que la méthodologie que nous préconisons, c'est-à-dire la prise en
charge immédiate des vieux déchets sur la zone active d'enfouissement, en
les recouvrant rapidement de déchets frais, nous permet d'abattre le niveau
d'odeurs de façon très très efficace à ce niveau-là.

1130 **MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que c'est clair pour vous maintenant, monsieur Rondeau?

1135 **M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

C'était mes questions.

MME NICOLE BOULET:

1140 Merci. Ça m'amène peut-être à vous poser une question. Lorsque
vous allez faire le compressage des matières résiduelles, il y a sûrement
du lixiviat qui va être en fait évacué, qu'est-ce que vous allez faire
avec, comment vous allez traiter ça?

1145 **M. LUC TURCOTTE:**

Oui, madame la Présidente. Dans le cadre des essais-pilotes que
nous avons réalisés, c'est l'aspect que nous avons validé. L'excavation de
matières résiduelles se fait dans un milieu relativement sec. On a des
1150 photos à ce niveau-là et puis les matières résiduelles, comme je
mentionnais précédemment, peuvent être coupées ou tranchées au couteau, ce
n'est pas, il n'y a aucune humidité. On le constate aussi quand on fait
des forages pour les puits de captage des biogaz, les résidus de forage
c'est des matériaux pratiquement, des déchets secs, qui n'ont pas un gros
1155 contenu en humidité, et puis les essais que nous avons réalisés ne
généraient pas d'eaux de lixiviation, même en faisant un certain pressage
des matières résiduelles.

MME NICOLE BOULET:

1160

Alors, ça ne générera pas de lixiviat, vous êtes ferme et convaincu
de vos essais, il n'y a pas de lixiviat qui va se créer à ce moment-là?

M. LUC TURCOTTE:

1165

Selon les essais-pilotes que nous avons réalisés, qui visaient à
reconstituer des conditions d'opérations comparables, cette problématique-
là ne s'est pas révélée.

1170

MME NICOLE BOULET:

1175 Maintenant, si j'ai bien compris, cette procédure-là, vous l'étendez sur une période de 14 ans, j'ai compris qu'il y avait, que ce n'était pas, ce ne serait peut-être pas nécessairement de façon permanente, est-ce que vous pourriez expliquer l'approche que vous entendez prendre sur ces 14 années-là?

M. LUC TURCOTTE:

1180 Oui. Dans un premier temps, madame la Présidente, je veux bien mentionner que nous sommes tout à fait preneurs de l'approche préconisée par le ministère de l'Environnement, c'est-à-dire d'y aller avec une technologie qui doit faire ses preuves. C'est dans cette optique-là que nous avons développé l'unité mobile, et puis nous sommes tout à fait prêts et disposés à montrer l'efficacité d'une telle unité pour avoir la possibilité de poursuivre nos opérations.

1190 Ceci étant dit, l'ensemble des travaux, évidemment, nous avons fait une planification à long terme. L'ordonnancement des travaux requiert 14 années de travail, donc, à un rythme d'environ 300 000 mètres cubes par année, et puis pour réaliser ces travaux-là, nous travaillerons à un rythme d'environ 8 à 10 heures par jour, et puis nous aurons besoin d'environ 40 semaines par année. C'était bien important pour nous d'avoir environ une douzaine de semaines de répit au cours d'une année pour être en mesure, justement, de pouvoir avoir la latitude de cesser les opérations, s'il y avait un problème, puis de corriger le problème. C'est dans cette optique-là que nous avons, nous avons élaboré les travaux.

1200 **MME NICOLE BOULET:**

1205 Est-ce que vous avez examiné la possibilité, au lieu de le faire pendant 40 semaines, de le faire à une période où peut-être les odeurs sont moins facilement perceptibles, par exemple pendant la période d'hiver, mais sur une plus longue période d'heures dans la journée? Est-ce que vous avez examiné cette possibilité-là?

M. LUC TURCOTTE:

1210 Dans un concept initial, madame la Présidente, où nous n'avions pas prévu de mettre l'unité mobile, c'est ce que nous avons préconisé de faire. C'est-à-dire, on voulait utiliser les données météorologiques ou climatiques pour réaliser les travaux dans des périodes les plus propices ou les moins défavorables.

1215 Par la suite, avec des discussions avec le ministère de l'Environnement, nous nous sommes rendus à la conclusion que, suite aux

1220 expériences qu'il y avait eu dans d'autres lieux d'enfouissement sanitaire,
d'autres lieux d'enfouissement sanitaire ont fait du transfert des matières
résiduelles à ciel ouvert comme ça, en essayant de le faire dans des
1225 périodes de l'année qui n'étaient pas toujours les meilleures, mais nous
sommes convaincus, avec une unité mobile dans laquelle nous confinons dans
l'enceinte d'un bâtiment l'ensemble des nuisances, nous allons être isolés
du milieu extérieur et, comme ça, nous pouvons planifier nos travaux sur
une quarantaine de semaines durant l'année.

MME NICOLE BOULET:

1230 Vous m'avez dit tout à l'heure que vous étiez prêt à collaborer en
tout cas avec la proposition du ministère de l'Environnement, qui est de
faire une espèce de projet-pilote ou d'essai, je présume que l'installation
de cette technologie-là doit être très onéreuse, je ne vous demande pas, si
vous voulez me donner le chiffre, vous pouvez, mais si, par exemple, le
Ministère disait, le Ministère a dit hier: **Bon, nous autres, on veut**
1235 **procéder par projet-pilote, si ça va, on donnera probablement un certificat**
d'autorisation, si j'ai bien compris, mais on ne s'engagera pas au départ,
si le projet est autorisé, à autoriser de façon pleine et entière cette
opération-là. Alors, comment vous vous sentez dans le contexte de
l'investissement que ça nécessite et la possibilité, parce que, des fois,
1240 il peut y avoir quelque chose qui fait que ça ne fonctionnera pas, alors,
si ça ne fonctionne pas et que vous avez fait les investissements, comment
vous vous sentez là-dedans?

M. LUC TURCOTTE:

1245 Madame la Présidente, nous sommes tout à fait confortables avec
cette approche-là. Nous avons l'intention de construire une infrastructure
qui sera, qui va minimiser les impacts sur l'environnement, et c'est comme
ça que nous l'avons élaborée. On ne l'a pas élaborée autrement. On n'a
1250 pas élaboré une infrastructure qui va causer des impacts. On a élaboré une
infrastructure qui va minimiser les impacts, on veut l'exploiter comme ci,
comme cela, et elle devra donner ces performances-là.

1255 Il faut voir aussi, nous avons regardé ce qui se faisait ailleurs au
niveau du transfert des matières résiduelles. Nous pourrions déposer
tantôt, si vous nous en donnez l'occasion, des documents qui montrent,
comme je mentionnais, des expériences dans les Pays-Bas, en Allemagne, où
notre consultant a pris beaucoup d'inspiration à cet endroit-là, qu'il y a
des technologies reconnues, qui fonctionnent et puis qui donnent de très
1260 bons résultats. C'est dans cette optique-là que nous avons conçu notre
installation.

1265 **MME NICOLE BOULET:**

Puisque nous y sommes, vous pouvez déposer les documents.

1270 **M. LUC TURCOTTE:**

Si vous permettez, je vais juste donner la parole à monsieur Pagé pour qu'il puisse un peu les situer, ces documents-là.

1275 **MME NICOLE BOULET:**

D'accord.

M. THIERRY PAGÉ:

1280 Bonsoir, madame la Présidente.

MME NICOLE BOULET:

Bonsoir, monsieur Pagé.

1285

M. THIERRY PAGÉ:

1290 Donc, j'ai ressorti, en fait, deux articles, dont un des personnes que j'avais été, le site d'enfouissement technique que j'avais été visiter aux Pays-Bas. Donc, un premier, les deux articles, en fait, font mention de résultats probants d'expériences qui ont été faites lorsqu'on fait du transfert et de l'excavation de matières résiduelles déjà enfouies, avec des systèmes où les odeurs sont canalisées et traitées. Même que, en introduction de l'auteur allemand, où il mentionne, et je le dis en traduction libre, que **aujourd'hui, il est internationalement reconnu que ce type de technologie-là est une bonne façon de faire de la remédiation et de faire des réclamations pour obtenir de la capacité d'enfouissement additionnelle.**

1300 Donc, ce n'est pas une expérience, ce n'est pas une première et ce n'est pas une invention qu'on fait là, ce sont des approches internationalement reconnues, et ce n'est pas parce qu'elles ne se sont pas faites au Québec qu'elles ne se font pas ailleurs dans le monde.

1305 **MME NICOLE BOULET:**

Alors, vous déposer le document. Merci. J'inviterais maintenant monsieur André Beaudet. Bonsoir, monsieur Beaudet.

1310

M. ANDRÉ BEAUDET:

1315 Bonsoir, madame la Présidente. Peut-être pour mieux qu'on voit de
quoi je veux parler, si on peut les montrer, les parcs de dépôt, on parle
de projet de parcs de dépôt nord et nord-est.

MME NICOLE BOULET:

1320 Monsieur Turcotte, est-ce que, vous n'avez pas le numéro des...

M. ANDRÉ BEAUDET:

1325 Non. Bien, en fait, moi ce que je voulais savoir si, à quoi ça,
parce qu'il me semble que ça n'a pas jamais été approché.

MME NICOLE BOULET:

1330 D'accord.

M. ANDRÉ BEAUDET:

1335 À quoi ça servirait et puis est-ce que ça impliquerait l'abattage
d'arbres?

MME NICOLE BOULET:

1340 Alors, on va voir l'illustration. Oui, vous pouvez y aller,
monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

1345 Merci. Juste pour bien localiser les parcs de dépôt, le premier est
le parc de dépôt Nord, localisé ici, et le parc de dépôt Nord-est. La
vocation des parcs de dépôt est de prendre en charge l'excédent des
matériaux d'excavation qui seront générés dans le cadre de la réalisation
de la cellule d'enfouissement technique.

1350 Comme on a mentionné, la cellule d'enfouissement technique sera
ceinturée d'un écran d'étanchéité périphérique. Par la suite, une fois que
cette cellule-là sera confinée par l'écran, nous procéderons à l'excavation
des matériaux sablonneux à l'intérieur jusqu'à à peu près, près de la
couche d'argile. Les matériaux qui seront excavés feront l'objet d'un
1355 contrôle de la qualité et, par la suite, seront mis en place dans les parcs
de dépôt.

Il y a une gestion complète des matériaux d'excavation. Une
certaine proportion de ces matériaux d'excavation seront réutilisés sur le

1360

site, pour les besoins de recouvrement journalier, les besoins de recouvrement final et, aussi, pour les besoins d'imperméabilisation des cellules fermées.

1365

Il va y avoir, évidemment, des excédents, parce que s'il n'y en avait pas d'excédents, il n'y aurait pas d'emplacement pour mettre les matières résiduelles, donc, pour l'excédent, nous avons emménagé des parcs de dépôt sur notre propriété et nous avons localisé des zones qui étaient, en fait, des sablières désaffectées, en exploitation historique, et dans lesquelles, selon la description du milieu récepteur que nous avons faite, nous pouvions établir ces parcs de dépôt-là tout en minimisant les impacts sur l'environnement.

1370

MME NICOLE BOULET:

1375

Monsieur Beudet demandait s'il y avait des arbres, s'il y avait de l'abattage d'arbres qui serait nécessaire pour faire ça?

M. LUC TURCOTTE:

1380

Dans ces secteurs-là ici, les secteurs sont relativement dénudés. Ici, il y a une friche qu'on peut voir, c'est très bien qualifié, l'ensemble des peuplements d'arbres sur la propriété. Dans ce secteur-là, à mon souvenir de l'étude d'impact, c'était qualifié comme de la friche. Donc, évidemment, ce secteur-là serait, la friche serait enlevée.

1385

MME NICOLE BOULET:

1390

Et le dépôt de ces sables-là vont occuper une superficie de quelle hauteur à peu près à ces endroits-là? Actuellement, est-ce que vous allez creuser, est-ce que ça va être fait en..., de quelle façon l'aménagement va être fait?

M. LUC TURCOTTE:

1395

Il n'y aura pas d'excavation supplémentaire. Donc, le but c'est de réhabiliter ce secteur-là. Comme on mentionnait hier, c'est d'avoir la possibilité de mettre en valeur une partie de notre propriété, tout en bénéficiant, évidemment, d'un volume pour pouvoir gérer des matériaux excédentaires. On a probablement une figure qu'on pourrait vous passer pour voir les hauteurs, si vous permettez qu'on mette la main dessus.

1400

MME NICOLE BOULET:

D'accord, oui.

1405

M. LUC TURCOTTE:

1410 Donc, on voit ici, la hauteur du parc de dépôt Nord-est, on voit ici une élévation 36 mètres. Si on considère que le sol est à environ à un niveau 21, on parle d'une hauteur hors-sol de 15 mètres.

MME NICOLE BOULET:

1415 Est-ce que c'est à peu près la même chose partout ou si ça peut, là je ne vois pas très bien l'ensemble des 36 mètres?

M. LUC TURCOTTE:

1420 Madame la Présidente, c'est typique, le 15 mètres.

MME NICOLE BOULET:

Oui, o.k

1425 **M. LUC TURCOTTE:**

Pour vous donner une idée des proportions, ce sera à un niveau inférieur à la cellule d'enfouissement, qui elle sera à un niveau de 23 mètres.

1430

MME NICOLE BOULET:

D'accord, je vous remercie.

1435 **M. RICHARD GIROUX:**

Madame...

MME NICOLE BOULET:

1440

Oui, monsieur Giroux.

M. RICHARD GIROUX:

1445 Comme information additionnelle, parce que c'est dans la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, pour informer l'intervenant c'est que, on doit dire que, actuellement, on est en litige.

MME NICOLE BOULET:

1450

Oui, ça, on l'a dit, monsieur.

M. RICHARD GIROUX:

1455 Non, c'est juste pour le monsieur, l'intervenant, s'il n'était pas
au courant.

MME NICOLE BOULET:

1460 Ah! o.k., o.k., o.k.

M. RICHARD GIROUX:

1465 À titre d'information, pour ceux qui n'étaient pas au courant.

M. ANDRÉ BEAUDET:

Non, je n'étais pas au courant.

1470 **M. RICHARD GIROUX:**

Il y a un litige actuellement entre l'entreprise et la Municipalité,
concernant la réglementation par rapport à ce parc de dépôt-là. Ça fait
que c'est un litige en suspens.

1475

M. ANDRÉ BEAUDET:

Ah! bon.

1480 **MME NICOLE BOULET:**

Alors, le litige doit être réglé, on ne sait pas quand.

M. ANDRÉ BEAUDET:

1485

Surtout s'il y a un problème de localisation, ça fait que ça va être
d'autant plus justifié de vérifier ça.

MME NICOLE BOULET:

1490

Est-ce que vous avez une autre question?

M. ANDRÉ BEAUDET:

1495 Oui. Et puis concernant l'abattage d'arbres, il n'y a pas de...?

MME NICOLE BOULET:

Bien, allez-y monsieur Turcotte.

1500 **M. LUC TURCOTTE:**

On a mentionné que la caractérisation des essences d'arbres dans ce coin-là nous a montré que le peuplement qui est dans ce coin-là c'était essentiellement de la friche, qui n'avait pas une valeur environnementale importante, à comparer à d'autres peuplements, et puis que le gain qu'on y avait au niveau de la mise en valeur de ce secteur-là était substantiel à ce niveau-là.

1510 **MME NICOLE BOULET:**

Donc, l'évaluation a été faite?

M. LUC TURCOTTE:

1515 Oui, madame la Présidente.

M. ANDRÉ BEAUDET:

1520 Et puis de quelle façon vont être faites les analyses des matières qui vont être déposées là? Parce que les choses qui vont, la matière qui va être excavée, elle est à proximité des sites actuels et puis elle est potentiellement très contaminée?

MME NICOLE BOULET:

1525 Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

1530 Comme on a mentionné hier, madame la Présidente, les sols ont été, ont fait l'objet d'une caractérisation et puis on a mentionné hier que ces sols-là, en aucun temps, viendraient causer, ne constitueraient une source de pollution pour les secteurs. Évidemment, on vise une mise en valeur des secteurs, donc, pas d'autre chose. Et puis, dans le cadre des travaux, 1535 comme on a mentionné dans l'étude d'impact sur l'environnement, il y a un contrôle de la qualité des sols qui va être réalisé de façon continue.

MME NICOLE BOULET:

1540 Je veux juste là, en tout cas, il y a quelque chose que je n'ai pas saisi, vous me dites que vous voulez faire la mise en valeur de ces secteurs-là, mais de quelle façon ça va être une mise en valeur? Vous allez faire, dans le fond, vous allez déposer ces matières-là, ça va être d'une auteur à peu près 15 mètres, mais en quoi c'est de la mise en valeur?

1545

M. LUC TURCOTTE:

1550 Je comprends bien, madame la Présidente. Pendant que je vais vous répondre, nous allons sortir des plans d'aménagement.

MME NICOLE BOULET:

1555 D'accord.

M. LUC TURCOTTE:

1560 Quand on parle de mise en valeur, dans un premier temps, il faut voir, on a des matériaux excédentaires à gérer. On en profite pour faire une pierre deux coups, on gère nos matériaux excédentaires et puis on revalorise, quand je dis, on revalorise un secteur, c'est-à-dire nous allons être en mesure de mettre en valeur, par l'aménagement de ce secteur. Donc, il va y avoir des travaux de remblai et puis, par la suite, il va y avoir une mise en place de végétation et un peu d'aménagement comme qu'on voit ici. Donc, on veut créer une zone qui aurait un potentiel esthétique plus intéressant que qu'est-ce qu'il y a présentement.

MME NICOLE BOULET:

1570 Est-ce que vous pouvez donner un peu plus de précisions, vous allez mettre de la..., je vois qu'il y a des tracés qui longent des espaces, alors, peut-être nous donner un peu plus de précisions?

M. LUC TURCOTTE:

1575 C'est un concept préliminaire, madame la Présidente.

MME NICOLE BOULET:

1580 Oui oui, oui oui, oui oui, oui oui.

M. LUC TURCOTTE:

1585 Qu'est-ce qui est intéressant dans un domaine comme ça, quand on met en valeur, c'est que c'est, à toutes fins pratiques, c'est illimité tout qu'est-ce qu'on pourrait faire, mais le concept préliminaire vise à recréer un espace vert. Donc, les espaces qui seront mis en place, les volumes qui seront mis en place, seront modulés pour donner un aperçu naturel et il y aurait une mise en place de végétation variée, typique du secteur original, et puis il pourrait même y avoir des sentiers pédestres d'aménagés à cet endroit-là.

MME NICOLE BOULET:

1595

D'accord, je vous remercie.

M. ANDRÉ BEAUDET:

1600

Est-ce que les essences de végétation que vous parlez, est-ce qu'elles sont dans l'étude d'impact, est-ce qu'elles sont décrites?

MME NICOLE BOULET:

1605

Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

1610

Oui, madame la Présidente, c'est décrit, très très, de façon très très détaillée.

M. ANDRÉ BEAUDET:

1615

D'accord.

MME NICOLE BOULET:

Ça va. Merci, monsieur Beaudet.

1620

M. ANDRÉ BEAUDET:

Ma deuxième question.

MME NICOLE BOULET:

1625

Oui.

M. ANDRÉ BEAUDET:

1630

Est-ce qu'on a déjà envisagé qu'est-ce qui arriverait s'il y avait un tremblement de terre au niveau, y a-t-il des mesures de sécurité de prévues, notamment pour préserver l'étanchéité, le mur de bentonite?

MME NICOLE BOULET:

1635

Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

1640 Madame la Présidente, la conception même de l'écran d'étanchéité
périphérique repose sur plusieurs paramètres techniques. Il y a des
références à ce niveau-là et l'ensemble des paramètres ont été tenus en
considération pour tenir compte d'éventuels séismes et, à ce moment-là,
1645 nous sommes en mesure d'avoir les facteurs de sécurité en place pour
assurer l'intégrité des ouvrages.

MME NICOLE BOULET:

1650 Ce qui veut dire que, s'il y avait un séisme, est-ce qu'il y aurait,
il n'y aurait pas de fissure dans le mur de bentonite?

M. LUC TURCOTTE:

1655 C'est exact, parce que la conception même de l'écran considère une
telle éventualité.

MME NICOLE BOULET:

1660 Et pour pousser un peu plus loin, est-ce que vous avez tenu compte
d'un séisme d'une intensité quelconque ou si, je ne sais pas, je fais une
hypothèse, si vous avez un séisme d'une intensité de 6, est-ce que le mur
de bentonite va résister?

M. LUC TURCOTTE:

1665 Je vais, à ce niveau-là, je vais passer la parole au concepteur de
l'écran d'étanchéité, monsieur Robitaille de chez Tecsalt.

M. CLAUDE ROBITAILLE:

1670 Bonjour, madame la Présidente.

MME NICOLE BOULET:

1675 Bonjour.

M. CLAUDE ROBITAILLE:

1680 Comme monsieur Turcotte l'a mentionné, effectivement, les risques de
séisme ont été considérés dans la conception de l'écran d'étanchéité.
L'intensité du séisme qui a été considérée pourra être confirmée, mais de
mémoire c'est, correspond à 6.5 à l'échelle de Richter.

MME NICOLE BOULET:

1685

Donc, pour rassurer tout le monde, si l'intensité était supérieure à 6.5, ce qui risque probablement pas d'arriver, mais il pourrait se passer quoi?

1690 **M. CLAUDE ROBITAILLE:**

En fait, c'est des risques, en fait, c'est avec des probabilités qu'on évalue ces analyses-là, et passé, en fait, il est reconnu que, à partir d'un certain, d'une certaine intensité, les risques sont à peu près
1695 inexistants. Donc, dans la région, ce qui est généralement admis pour la conception, pour la stabilité des ouvrages, c'est ce type d'intensité qui pourra vous être confirmée un peu plus tard ou éventuellement.

MME NICOLE BOULET:

1700

Mais, en fait, ma question c'est, si jamais il y avait une fissure dans le mur, est-ce qu'elle peut se refermer ou si vous devez faire une intervention, de quelle façon ça réagit?

1705 **M. CLAUDE ROBITAILLE:**

Madame la Présidente, comme monsieur Turcotte l'a mentionné précédemment, le concept de trappe hydraulique qui est maintenue en place, fait en sorte que les eaux extérieures sont orientées vers l'intérieur.
1710 Donc, ça se traduirait par une, en fait, si ce cas arrivait, qui est en fait hypothétique parce que...

MME NICOLE BOULET:

1715

Oui oui, tout à fait.

M. CLAUDE ROBITAILLE:

... c'est, en fait, à toutes fins pratiques, inexistant comme
1720 risque, par une augmentation, en fait, d'infiltration et ça pourrait être détecté et réparé, mais en fait, c'est un cas hypothétique, à toutes fins pratiques.

MME NICOLE BOULET:

1725

D'accord. Oui, monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

1730

Si vous permettez, à titre de complément d'information, qu'est-ce qui est important c'est que la conception a été faite selon les règles de l'art. C'est des ouvrages qui sont communément construits en Amérique du

Nord et puis nous avons mis en place les facteurs de sécurité nécessaires pour assurer la pérennité de ces ouvrages-là.

1735

Il faut voir aussi, on parle d'écran d'étanchéité périphérique, les gens, des fois, pensent que ça n'existe pas à nulle part, juste donner une image, ces écrans d'étanchéité périphérique-là sont communément utilisés pour les barrages hydroélectriques. Souvent, on pense que le barrage en tant que tel c'est la grosse masse de béton qui fait le travail, mais en fait c'est seulement qu'un mur pour retenir l'eau. En fait, le travail se fait par un écran d'étanchéité périphérique qui se retrouve en dessous du barrage. Donc, c'est les mêmes conceptions, les mêmes critères de conception qui s'est appliqué pour nous, c'est les mêmes codes de design qui s'appliquent à ce niveau-là. Et puis l'ensemble, également, le travail a été validé en cours de route avec les experts du ministère de l'Environnement aussi.

1740

1745

MME NICOLE BOULET:

1750

Je veux juste apporter une précision, peut-être que c'est moi qui ai une fausse perception, mais je comprends que vous faites les ouvrages en prenant toutes les précautions voulues, mais je veux, les gens qui posent des questions, bon, ça les rassure de savoir que toutes les précautions ont été prises et je comprends que l'exemple que je donne est extrême, mais les tours du World Trade Center, elles n'étaient pas supposées s'écraser, puis elles se sont écrasées pareil, ça fait que, quand il y a des mesures de précaution qui sont prises, bien tout le monde est rassuré et on peut penser, on peut avoir confiance en l'installation qui est là.

1755

1760

M. LUC TURCOTTE:

Si vous permettez, madame la Présidente. Évidemment, bon, je ne vous l'apprendrai pas, ce n'est pas un tremblement de terre qui a fait tomber les tours du World Trade Center, mais qu'est-ce qui est, le lien est intéressant, madame la Présidente, c'est que la seule chose qui a résisté, je vous dirais, après la tragédie du World Trade Center, c'est l'écran d'étanchéité périphérique sous les bâtisses, qui retient l'eau sur l'île. Et puis c'est documenté, on pourrait même vous remettre l'article, l'écran d'étanchéité a résisté, lui.

1765

1770

MME NICOLE BOULET:

Je vous remercie de me le dire. Ce n'est pas nécessaire de déposer la documentation, mais en fait, c'est juste le fait de rassurer les gens sur, tout le monde n'est pas familier avec les technologies que les ingénieurs utilisent, donc, c'est l'objectif des questions que je pose des fois.

1775

1780 **M. LUC TURCOTTE:**

On comprend très bien, madame la Présidente, puis on va faire notre possible pour mettre, enlever nos chapeaux de concepteur et de mettre celui de vulgarisateur, madame la Présidente.

1785

MME NICOLE BOULET:

Merci.

1790 **M. ANDRÉ BEAUDET:**

Mais l'impact de tours qui s'effondrent sur un mur de bentonite qui est sous le sol, n'est pas le même qu'un tremblement de terre qui crée des failles dans le sol, c'est très différent.

1795

MME NICOLE BOULET:

Écoutez, je ne veux pas mêler personne, je ne donnais pas l'exemple en disant que c'était la même chose. Mon exemple c'était juste pour dire que, des fois, on dit ah! ça ne se peut pas, ça n'arrivera pas, mais il y a des situations où ça arrive. C'est juste ça que je voulais dire.

1800

M. ANDRÉ BEAUDET:

C'est ça, puis je me demandais s'il y avait un plan B, des fois que malgré toutes les règles de l'art qui ont été respectées, il y a des ponts qui tombent des fois, est-ce qu'il y a un plan B pour prévoir que, à un moment donné, s'il y a une faille là-dedans, il va y avoir beaucoup plus de pompage et puis, tu sais, là il va y avoir certains problèmes.

1810

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Turcotte.

1815 **M. LUC TURCOTTE:**

Le point amené par monsieur Beaudet, madame la Présidente, est tout à fait pertinent. L'intérêt, un des intérêts de la réalisation d'un écran d'étanchéité c'est sa possibilité qui est offerte de rétroagir. Donc, s'il arrive, malgré un contrôle de qualité très serré, s'il arrivait un pépin, il est toujours possible d'aller réparer l'écran d'étanchéité. Et puis ça, on pourrait détecter une telle situation avec le contrôle, le suivi environnemental prévu dans le cadre du projet.

1825

MME NICOLE BOULET:

1830 Ça va? Merci beaucoup, monsieur Beaudet. J'inviterais maintenant
monsieur Gaston Hénault.

M. GABRIEL HAKIZIMANA:

1835 Excusez, madame la Présidente, je voudrais juste préciser quelque
chose. Hier, j'avais commencé à faire une présentation et puis...

MME NICOLE BOULET:

1840 Oui, je vous ai arrêté rendu au bruit.

M. GABRIEL HAKIZIMANA:

1845 Oui oui, mais effectivement, j'avais dit beaucoup de choses qui
peuvent avoir suscité de l'inquiétude parmi les gens, et comme la
présentation n'était pas terminée, j'avais encore des choses à ajouter, des
choses qui devraient venir compléter ce que j'avais dit dans les acétates
précédentes. Donc, je pense que, si je ne termine pas cette présentation,
ce sera complètement tronqué, les gens pourront partir avec une impression
qui n'est pas correcte.

1850

MME NICOLE BOULET:

1855 Écoutez, disons, j'ai demandé à monsieur Hénault de s'avancer, on va
entendre les deux questions de monsieur Hénault et, immédiatement après,
vous pourrez terminer la présentation que vous aviez initiée hier, ça va?

M. GABRIEL HAKIZIMANA:

1860 Ça va.

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Hénault, votre première question.

1865 **M. GASTON HÉNAULT:**

1870 Je suis venu devant vous il y a 2 jours, puis j'avais rapporté
l'incident qui s'est passé en 93, au sujet du canal et puis le tuyau et
puis l'assèchement des lacs.

MME NICOLE BOULET:

Oui.

M. GASTON HÉNAULT:

1875

On devait continuer avec ça, avec d'autres renseignements, parce que je n'avais pas, ça n'avait pas fini, j'espère que ça ne comptera pas pour une question, parce que j'en ai... Je veux avoir la suite de ça.

MME NICOLE BOULET:

1880

Monsieur Chatagnier.

M. HERVÉ CHATAGNIER:

1885

Oui, monsieur Levasseur va déposer des documents à ce sujet-là, d'ailleurs, il peut les déposer tout de suite.

MME NICOLE BOULET:

1890

Alors, vous allez les déposer tout de suite. Est-ce que vous...

M. JACQUES LEVASSEUR:

1895

Je les ai déposés.

MME NICOLE BOULET:

1900

Ah! vous les avez déposés.

M. JACQUES LEVASSEUR:

1905

Oui oui. Bien, le dossier, comme je disais hier, c'est des extraits des dossiers dont monsieur Hénault parle, au niveau du ponceau du milieu humide, et puis l'autre dossier c'est la tranchée drainante qu'on appelle, le drainage qui a été fait dans le parc industriel, dont la compagnie, bon, c'est en cour, il y a eu...

MME NICOLE BOULET:

1910

Un litige.

M. JACQUES LEVASSEUR:

1915

... un litige là-dessus, mais c'est ça, il y a une partie, des extraits de dossiers qui ont été remis à l'arrière.

Mais comme je mentionnais hier aussi, dans notre cas, ça avait été réglé à notre satisfaction.

1920

MME NICOLE BOULET:

En fait, le drainage qui était fait, ça avait été réglé à votre satisfaction.

1925

M. JACQUES LEVASSEUR:

Bien, comme le ponceau, comme je mentionnais hier, il y a eu un...

1930

M. GASTON HÉNAULT:

Excusez, ce n'est pas le ponceau que je parle, c'est le tuyau qui a resté là, qui est encore là, qui draine encore le...

1935

M. JACQUES LEVASSEUR:

O.k. C'est parce que le tuyau qui a resté là, en fin de compte, on était près de la rive d'un cours d'eau, de l'enlever ça aurait eu plus d'impact que de le laisser. Il y a eu un bouchon qui a été mis à l'entrée du tuyau. En amont de ça, il y a un fossé qui avait été fait, le fossé a été rempli complètement.

1940

M. GASTON HÉNAULT:

Là, le bouchon n'est pas tellement efficace, ça ne lâche pas de couler. Il n'y en a pas de bouchon. Puis là, je ne comprends pas, je n'ai jamais compris comment ça se fait que le tuyau est encore là. C'était illégal de A à Z, ils ont été condamnés sur 3 accusations. Je comprends que c'est une entente entre avocats, mais quelle sorte d'avocats que vous avez? C'est effrayant ça, ils ont tout asséché ça avec la complaisance du ministère de l'Environnement, ça a commencé en 93, ça a fini en 97, ça a pris 4 ans avant qu'ils... Puis là, ils me disent, le tuyau est légal. Ça a tout asséché mon lac, ça en a asséché 5 lacs, puis là, ça n'a jamais soulié personne au site d'enfouissement, pas au site d'enfouissement, au ministère de l'Environnement. Je ne comprends pas.

1950

1955

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Levasseur.

1960

M. JACQUES LEVASSEUR:

Au niveau des milieux humides, comme j'ai mentionné hier, on va refaire quand même une caractérisation là-dessus, je veux dire, pour clarifier un peu, les milieux humides que monsieur Hénault parle. C'est sûr qu'il y a des milieux humides dans le coin, mais il y a aussi des lacs où il y a la nappe d'eau qui fluctuait dedans, puis c'était des anciennes

1965

sablières. Ce n'était pas nécessairement des milieux humides non plus qui étaient développés dans ce secteur-là.

1970

MME NICOLE BOULET:

Mais, monsieur Levasseur, est-ce qu'il y a moyen de faire une vérification sur place, pour vérifier exactement ce qui en est, puis vous dites qu'il y a un bouchon qui empêche l'eau de passer.

1975

M. JACQUES LEVASSEUR:

Ça a été vérifié.

1980

MME NICOLE BOULET:

Mais vous dites qu'il y a un bouchon qui empêche l'eau de passer, monsieur Hénault dit qu'il n'y en a pas.

1985

M. JACQUES LEVASSEUR:

Bien, moi je vous dis que le technicien qui est allé il a vérifié, puis c'est fait, puis...

1990

MME NICOLE BOULET:

Mais il est allé vérifier quand?

1995

M. JACQUES LEVASSEUR:

En 2000, c'est en 2002 je pense que ça s'est réglé.

MME NICOLE BOULET:

2000

Oui, mais on est en 2005.

M. GASTON HÉNAULT:

2005

Monsieur...

M. JACQUES LEVASSEUR:

Non, bien le bouchon était là en 2002. Le bouchon ne part pas comme ça, c'est un mur d'argile.

2010

M. GASTON HÉNAULT:

2015 Monsieur Jalbert est venu ça fait à peu près, il est venu avec moi,
 ça fait à peu près 3 ou 4 mois, je ne sais pas s'il est ici, puis il a vu
 absolument, ça fait comme un lac, ça sort, ça sort, ça sort à l'année puis
 c'est de l'eau jaune, verte, toutes sortes de couleurs, qui s'en va dans le
 ruisseau. Ce ruisseau-là se jette dans la rivière La Chaloupe. La rivière
 2020 La Chaloupe se jette dans le fleuve Saint-Laurent et puis la Ville de
 Berthierville, c'est en plein là qu'ils pompent leur eau potable. Ça fait
 que, à un moment donné, tu sais... puis c'est un non-sens, il y a, mais
 c'est effrayant, ça a pris un an et demi avant qu'ils viennent me voir.
 J'ai fait une plainte en 93 et puis ils sont venus en 95. Ils prenaient
 2025 qu'est-ce que Les entreprises Berthier disaient, un temps ils m'accusaient,
 moi, d'avoir fait le canal. Ce n'était même pas chez nous, je n'ai jamais
 fait de canal. En tout cas, c'est effrayant.

J'espère que le ministère de l'Environnement, un de ces jours, va
 travailler avec les citoyens, puis qu'ils vont travailler pour
 2030 l'environnement.

M. JACQUES LEVASSEUR:

J'ai des résultats, si vous permettez, de résurgences au niveau des
 2035 eaux dont monsieur Hénault parle, parce que c'est sûr que, naturellement,
 il y a encore de l'eau, il y a des résurgences qui se font dans ce secteur-
 là, mais les analyses, c'est des analyses en fonction de l'article 30,
 comme on mentionnait dans les jours précédents, et puis c'est tout
 conforme, c'est tout en bas de l'article 30, la qualité de l'eau comme
 2040 telle elle est correcte. C'est sûr qu'il y a quand même une certaine
 quantité d'eau qui sort, de façon naturelle aussi, il y a des résurgences
 dans le secteur.

M. GASTON HÉNAULT:

2045 Comme ça, le tuyau va rester là encore ad vitam aeternam, puis ça va
 continuer, puis ils ont atteint leur but parfaitement, avec votre
 complaisance, je le répète encore.

2050 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Levasseur, pourquoi c'est problématique d'enlever le tuyau?

M. JACQUES LEVASSEUR:

2055 C'est parce qu'on arriverait près de la rive puis on..., ça aurait
 plus d'impact d'enlever le tuyau.

2060

M. GASTON HÉNAULT:

2065 Ça n'a pas de bon sens, c'est tout. C'est les seuls mots que je
trouve. Ça n'a pas d'allure. Il y a un tuyau qui, ça fait..., une
résurgence, ça part, ça, de la phase I, tu sais. Ils ont creusé un canal,
c'est sûr que, dans le fond, ils ont drainé, ils ont drainé, ça faisait
plus que 30 ans que le site d'enfouissement, en creusant le canal, ça a
coulé dans ce ruisseau-là et puis dans la rivière à profusion. Un temps,
je souhaitais que la route parte, parce que là c'est venu comme un lac,
2070 puis là ils sont venus avec une grosse pelle, puis ils ont tout dégagé, ils
ont joué dans le ruisseau, puis là le tuyau est encore là, puis tout le
monde est content de ça, excepté moi, je ne sais pas...

MME NICOLE BOULET:

2075 Monsieur Levasseur, les échantillons dont vous parlez, ils ont été
pris quand?

M. JACQUES LEVASSEUR:

2080 Il y en a eu en 96, 99 et puis en 2004.

MME NICOLE BOULET:

2085 En 2004?

M. JACQUES LEVASSEUR:

2090 Oui, en septembre 2004.

M. GASTON HÉNAULT:

2095 Il n'y aurait pas moyen que ce serait révisé, que le bon sens
refasse surface là?

M. JACQUES LEVASSEUR:

2100 Bien, je pense qu'on est toujours ouvert aux plaintes qui sont
faites. Là-dessus, ce n'est pas parce que le dossier est fermé qu'il n'y a
pas d'autre chose, selon vous, qui s'est produit et puis qu'on peut
retourner voir.

MME NICOLE BOULET:

2105 Mais là, monsieur Levasseur, est-ce qu'il faut que quelqu'un fasse
une plainte ou l'information que vous donne monsieur Hénault ça ne vous

permet pas de..., ça prend une plainte pour que vous alliez voir l'état de la situation?

2110 **M. JACQUES LEVASSEUR:**

Bien, habituellement, on fonctionne par plainte. Ça peut être une plainte...

2115 **M. GASTON HÉNAULT:**

Bien là...

M. JACQUES LEVASSEUR:

2120

... regardez, il se plaint, il me le dit à soir.

M. GASTON HÉNAULT:

2125

... il me semble que je me plains pas mal à soir.

M. JACQUES LEVASSEUR:

Oui oui, on ira là.

2130

MME NICOLE BOULET:

Bon. Alors...

2135 **M. JACQUES LEVASSEUR:**

On ira.

MME NICOLE BOULET:

2140

... il semble qu'on considère que c'est une plainte.

M. JACQUES LEVASSEUR:

2145

Oui oui.

MME NICOLE BOULET:

Ils vont aller voir.

2150

M. GASTON HÉNAULT:

Bon, o.k.

MME NICOLE BOULET:

2155

Avez-vous une autre question, monsieur Hénault?

M. GASTON HÉNAULT:

2160

J'en aurais deux, ça ce n'était pas une question, c'est un cas. Bon bien là, je viens d'apprendre qu'il va y avoir une montagne de sable en arrière de chez nous parce que, qu'est-ce qu'on a parlé, ça va être, ça va me faire peut-être une pente de ski, je ne sais pas là, ça va avoir 50 pieds de haut, en tout cas.

2165

Là, ils affirment qu'ils ne dé...

MME NICOLE BOULET:

2170

J'aimerais qu'on..., allez-y, monsieur Hénault.

M. GASTON HÉNAULT:

2175

L'autre monsieur qui a passé avant, il demandait s'ils détruisaient des arbres, puis là ils disent non, c'est juste des arbres en friche. Ils ont fait eux autres-mêmes une plantation d'arbres, suite à ces incidents-là, ils ont même été à la MRC de Joliette pour dire que, pas de Joliette, de D'Autray, pour dire qu'ils faisaient ces travaux-là, puis même le père, le père Sylvestre, j'avais été le voir et puis il m'a dit: **Fais-toi s'en pas Gaston, c'est pour planter des arbres qu'on fait tout ça.** Ça fait que là, les arbres sont encore là, ils les ont plantés après ça, ça doit être dans les années 95, mais là ils sont rendus assez hauts. Avec la montage qu'ils veulent mettre en arrière de chez nous, ils vont tout enlever ça, ces arbres-là, puis c'est eux autres qui les ont plantés. Ça fait que, 2185 dire qu'il n'y a pas d'arbres là, c'est leur plantation, qu'ils vont remettre du sable par-dessus. C'est une...

2185

MME NICOLE BOULET:

2190

Bien, je veux juste apporter une précision.

M. GASTON HÉNAULT:

2195

C'est une précision que je veux apporter.

MME NICOLE BOULET:

2200

Mais je veux juste vous dire une chose. Dans une des deux sablières, ils ont dit qu'il n'y avait pas d'arbres. Dans l'autre, il y a des arbres en friche.

M. GASTON HÉNAULT:

2205 Oui, bien moi je dis qu'il y a une plantation d'arbres faite par eux
autres, qu'ils ont faite, qu'ils ont planté des arbres, et puis plusieurs
milliers d'arbres. Ils ne sont pas gros, mais... ils ne sont pas gros,
mais ça doit avoir 6 à 8 pieds de haut, ça fait depuis 95, ça fait
quasiment 10 ans, mais ça ne pousse pas très bien parce qu'il y a beaucoup
d'eau là, ça fait que les arbres, surtout c'est du pin et puis épinette
2210 puis tout ça, puis ça a l'air qu'ils n'aiment pas l'eau, mais ils ne
crèvent pas tout de suite. C'est pour préciser ça.

MME NICOLE BOULET:

2215 D'accord. Alors, vous aviez une autre question.

M. GASTON HÉNAULT:

2220 Bon, dans le même, j'ai vu Les entreprises Berthier par deux
occasions qui faisaient des travaux avec une pelle mécanique dans la
rivière Saint-Joseph, puis là, pour être sûr, je voudrais leur demander
que, à toutes les fois qu'ils se présentent avec une pelle mécanique dans
la rivière Saint-Joseph, quels sont les travaux qu'ils effectuent là? Ce
n'est pas normal, il me semble, qu'on tombe dans une rivière avec...

2225 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

2230 Tout d'abord, madame la Présidente, nous ne faisons pas de travaux
régulièrement dans la rivière Saint-Joseph, nous n'en faisons pas du tout.
La dernière fois que nous avons intervenu avec un équipement lourd près de
la rivière, c'est suite après avoir eu l'autorisation de procéder au
2235 démantèlement d'un barrage de castors qui inondait la partie en amont de
notre propriété, puis on avait eu les autorisations à ce moment-là.

MME NICOLE BOULET:

2240 Et ça veut dire, quand vous avez fait ça?

M. LUC TURCOTTE:

2245 Plusieurs années, madame la Présidente.

MME NICOLE BOULET:

2250 Les travaux dont vous parlez, monsieur Hénault, ça s'est passé quand
ou ça...

M. GASTON HÉNAULT:

2255 La dernière fois que j'ai vu ça c'était près de l'autoroute, peut-
être 1 an, 1 an, je les ai vus, d'après moi, à toutes les fois qu'ils
voient une dame de castors, ils y vont avec la pelle et puis ils
l'enlèvent. Je voulais juste leur faire dire. Mais là, à qui ils
demandent l'autorisation? Parce qu'il me semble qu'une rivière, la rivière
2260 Saint-Joseph c'est un bien commun et puis ça ne doit pas être, le niveau
d'eau de la rivière Saint-Joseph ne doit pas être géré par une compagnie
qui exploite un site d'enfouissement. À qui ils demandent la permission
là?

2265 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

2270 Dans un premier temps, madame la Présidente, nos activités que nous
réalisons sur l'ensemble du site n'ont aucun impact sur le niveau de la
rivière Saint-Joseph. Nous sommes complètement indépendants du réseau
hydrographique de la rivière Saint-Joseph à ce niveau-là, aucune de nos
2275 activités peut influencer sur le niveau de la rivière.

En ce qui a trait à ce que monsieur Hénault parle, j'ai peut-être la
réponse. Si monsieur Hénault nous situe environ à 1 an, 1½ an, 2 ans,
nous avons implanté la conduite, la station de valorisation des biogaz et,
2280 évidemment, il y a un cordon ombilical entre la station de valorisation des
biogaz et le gazoduc, c'est une conduite en acier. Un gazoduc dédié, de 4
pouces de diamètre, que nous avons installé, mais ce gazoduc-là, en tout
temps, est à une distance minimale de 15 mètres de la rivière, et ces
travaux-là avaient été fait suite à l'obtention d'un certificat
2285 d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la direction régionale,
et les travaux avaient été faits en conformité de ces autorisations-là.
C'était le seul moment où est-ce qu'il y a eu des travaux à proximité de la
rivière, mais on se trouvait à 15 mètres, en respectant les bandes de
protection exigées par le ministère de l'Environnement.

2290

MME NICOLE BOULET:

Donc, si je résume, quand vous faites des travaux dans la rivière,
ce qui se fait, d'après ce que je comprends, de façon exceptionnelle, ils

2295 se font toujours avec l'autorisation de la direction régionale du ministère de l'Environnement?

M. LUC TURCOTTE:

2300 Juste pour préciser, madame la Présidente, nous ne faisons pas de travaux dans la rivière, nous n'avons aucun intérêt de faire des travaux dans la rivière. À ce moment-ci, nous étions à 15 mètres, 50 pieds de la rivière, donc, on était sur la terre ferme, et puis la fois, les fois que nous avons intervenu pour démanteler un barrage de castors, c'était
2305 autorisé à ce moment-là et puis on avait eu les autorisations. Mais, démanteler un barrage de castors, je n'appelle pas ça faire des travaux dans la rivière, c'est d'intervenir à proximité.

MME NICOLE BOULET:

2310

Ça répond à votre question, monsieur Hénault?

M. GASTON HÉNAULT:

2315

J'aimerais qu'il précise, de qui ils obtiennent, c'est le ministère de l'Environnement qui leur donne la permission d'enlever les dames de castors?

MME NICOLE BOULET:

2320

On va vérifier auprès du ministère de l'Environnement. Monsieur Chatagnier, les autorisations pour enlever les barrages de castors, c'est le ministère de l'Environnement qui les donne?

2325

M. JACQUES LEVASSEUR:

C'est la Société Faune et Parcs.

MME NICOLE BOULET:

2330

Donc, ce sont des autorisations qui viennent de, non pas du ministère de l'Environnement mais de la Société de la Faune et des Parcs?

M. LUC TURCOTTE:

2335

J'ai peut-être utilisé le mauvais terme parce que, un bout de temps, il y a eu...

M. JACQUES LEVASSEUR:

2340

On était ensemble, l'Environnement et Faune et puis...

M. LUC TURCOTTE:

2345 ... il y a plusieurs noms, bien c'est ça, le ministère de
l'Environnement et de la Faune, c'est pour ça.

MME NICOLE BOULET:

2350 D'accord.

M. LUC TURCOTTE:

2355 Je pense que c'est le développement durable et des Parcs et de la
Faune maintenant.

MME NICOLE BOULET:

2360 D'accord. Alors, c'est vrai, vous avez raison, la Faune et les
Parcs se promènent. Alors, probablement que c'était au ministère de
l'Environnement à l'époque.

M. LUC TURCOTTE:

2365 L'important c'est que la Faune et les Parcs se suivent.

M. GASTON HÉNAULT:

2370 Mais est-ce que c'est, est-ce qu'il faut qu'ils aient une bonne
raison ou bien donc pour n'importe quelle raison, c'est automatiquement
accordé?

MME NICOLE BOULET:

2375 Bien, écoutez, monsieur Levasseur, je présume qu'il y a des...

M. JACQUES LEVASSEUR:

2380 Bien, il y a une procédure à suivre, mais je ne suis pas, je ne
connais pas vraiment le détail fin de ça, c'est plus les biologistes, au
niveau de la Faune et des Parcs qui seraient plus en mesure de répondre
précisément.

MME NICOLE BOULET:

2385 Écoutez, si vous souhaitez avoir l'information sur la procédure, on
peut la demander à la Faune, à Faune et Parcs et on va la rendre publique.

M. GASTON HÉNAULT:

2390

Moi, j'aimerais que, j'aimerais avoir des dossiers là-dessus parce qu'il me semble que ce n'est pas, ce n'est pas à une compagnie de juger par elle-même. Il faudrait qu'ils aient une bonne raison.

2395 **MME NICOLE BOULET:**

Oui, je comprends, mais là, monsieur Turcotte, est-ce que cette intervention-là est liée à vos opérations ou, en tout cas, est-ce que c'est parce que ça a un lien avec le site d'enfouissement, c'est pourquoi que vous procédez à...

2400

M. LUC TURCOTTE:

C'est important de préciser, madame la Présidente, ça n'a aucun lien avec l'exploitation du lieu d'enfouissement. Je n'entrerai pas en détail dans tous les critères requis par la Société de la Faune ou autre chose, mais un des critères, celui que nous on appliquait, c'est qu'on ne procède pas systématiquement au démantèlement des barrages, il y en a déjà quelques-uns, si les gens passent le long de l'autoroute 40, il y a un barrage près de la rivière La Chaloupe, mais il ne cause pas de problème.

2405

2410

Un des critères pour pouvoir intervenir c'est qu'il vient, ce barrage-là provoque l'inondation d'une partie de la propriété qui peut perturber l'accès et puis, quand on a intervenu, c'est ça, c'est que le niveau d'eau montait, montait, montait et puis on était limité à accéder à une certaine portion de notre propriété.

2415

MME NICOLE BOULET:

2420 Oui?

M. GASTON HÉNAULT:

Le barrage que monsieur Turcotte parle, il a déjà été enlevé, puis là c'est les castors qui l'ont, qui ont fait leur **job**, qui l'ont refait, j'espère qu'il va rester là celui-là, c'est le même barrage, d'après moi, qui a déjà été enlevé, puis là, bien je vois, quand je passe sur l'autoroute 40, qu'il monte tranquillement. Ça fait que, s'il ne nuit pas trop trop, bien lui, il faudrait au moins que celui-là reste là.

2430

M. LUC TURCOTTE:

C'est la pratique que nous appliquons. Juste pour apporter un élément de précision, le barrage qui avait été défait provoquait l'inondation d'une partie d'une terre agricole sur notre propriété, qui

2435

était en location et exploitée par un cultivateur, donc, ça causait des problèmes au niveau de sa culture. Le barrage dont monsieur Hénault parle, au moment où l'on se parle, ne cause aucun problème, et puis nous sommes bien contents de voir que les castors se plaisent dans cette eau-là.

2440

M. GASTON HÉNAULT:

Et moi de même.

2445

MME NICOLE BOULET:

Merci, monsieur Hénault. Alors, j'inviterais maintenant monsieur Hakizimana à finir la présentation qu'il avait initiée hier soir, et nous prendrons une pause après.

2450

M. GABRIEL HAKIZIMANA:

Merci, madame la Présidente. Il y a peut-être une petite chose avant de commencer la présentation proprement dite parce que, comme vous vous en souvenez, le premier intervenant m'a cité nommément, mais bon, je comprends que c'est pour parler de la Santé publique, de la direction de la Santé publique de Joliette. Il faut que je vous dise que la direction de la Santé publique s'est exprimée officiellement par rapport à l'étude qui pourrait être faite dans le cadre de la caractérisation des eaux et elle a soutenu cette initiative de la part du ministère de l'Environnement et elle a dit qu'elle pourrait participer d'une façon ou d'une autre si on l'associe. Mais, de toute façon, comme dans les autres études, nous, en tout cas, la direction de la Santé publique fait confiance à son partenaire et puis les résultats seront discutés comme on le fait d'habitude dans le cadre habituel.

2455

2460

2465

Et puis, il faut que je dise une chose, nous, on n'a jamais dit nulle part que, pour le moment, on pensait ou on aurait trouvé que le site présente un danger ou une menace à la santé de la population parce que, si on avait, si on pouvait estimer que ça constitue une menace, là, on s'expliquerait ou on l'exprimerait autrement et de manière formelle. Donc, pour nous, on n'a pas exprimé nos inquiétudes en termes de dangers ou de menaces. C'était pour revenir à la première intervention qui a été faite ce soir.

2470

2475

Donc, en ce qui concerne ma présentation d'hier, j'avais parlé, j'ai parlé longuement des composés chimiques qui se retrouvent dans le lixiviat, qui se retrouvent dans les biogaz, qui sont cancérigènes. Il était très important pour moi de les souligner parce qu'ils existent bel et bien, ce sont des analyses qui ont été faites, qui, ces composés-là sont connus. Puis il y a aussi, le deuxième volet de la présentation, qui concernait les

2480

études épidémiologiques parce que, depuis les années 80 surtout, beaucoup d'études ont été faites.

2485 Les premières études ont commencé autour du Canal, le fameux
scandale de Love Canal je pense que, bon, peut-être que certaines personnes
ont entendu parler, il s'agit d'un grand site d'enfouissement qui était aux
États-Unis, dans l'État de New-York, qui avait été ouvert dans les années
40 et puis, bon, on avait enfoui des milliers de tonnes là-dedans, parmi
2490 ces déchets-là, il y avait des déchets dangereux, et puis dans les années
70, le site a été fermé. Non, ça a été fermé dans les années 50, mais dans
les années 70 on a voulu le réhabiliter. En le réhabilitant, on a
construit des maisons d'habitation au-dessus ou tout autour et puis on a
construit aussi des écoles et il y a eu des fuites de biogaz dans les
2495 maisons et dans les conduites des égouts aussi, et c'est comme ça que les
études ont démarré.

Il y a eu beaucoup beaucoup de controverses aux États-Unis, les
premières études n'ont pas trouvé d'associations significatives. Il y a eu
2500 quelques études qui en ont trouvé et puis, bon, la controverse a démarré,
mais par après il y a eu beaucoup beaucoup d'autres études.

Alors, les études canadiennes, une étude, la première étude
épidémiologique, et la plus importante, d'ailleurs, sur le plan mondial,
2505 elle a été faite à Montréal par Goldberg et ses collaborateurs, c'était
autour du site de la carrière Miron.

Bon, le site avait été ouvert en 68 et fermé, je pense, autour de,
et bien en tout cas, au début des années 90, et on y avait enfoui, je
2510 pense, 36 millions de tonnes de déchets. Il n'y avait pas de captage de
biogaz qui a été fait à ce site-là et puis, bon, les gens, probablement
suite à ce qui se disait aux États-Unis, les gens ont commencé à
s'inquiéter, est-ce que nous qui sommes autour, est-ce que nous allons
devenir malades, est-ce qu'on va développer des cancers et caetera.

2515 Donc, cette équipe de chercheurs, je ne sais pas, à l'époque, je
pense qu'ils étaient affiliés à l'Université de Montréal, en tout cas, ces
collaborateurs et, parmi ces collaborateurs, il y en a qui sont encore à
l'Université de Montréal, ils ont étudié l'incidence de décès par cancer
2520 entre 1981 et 1988.

C'est très important de noter ces dates-là, 81 et 88, parce que,
comme je l'ai dit tout à l'heure, le site a été ouvert en 68. Alors, les
chercheurs ont trouvé ce qu'ils ont appelé, eux, un effet significatif,
2525 mais si vous regardez les gens qui sont habitués aux statistiques, vous
voyez que le risque relatif est très très modéré et, des fois même, non
significatif. Le risque relatif c'est, disons, la probabilité que les gens

non exposés par rapport, que les gens exposés par rapport aux gens non exposés puissent développer la maladie.

2530

Donc, ils ont, à l'époque, ils ont donné ces chiffres-là comme significatifs, mais plus tard, il y a eu beaucoup beaucoup de critique et puis, bon, même les auteurs le reconnaissent eux-mêmes qu'ils n'avaient pas contrôlé plusieurs biais. Il y avait certaines confusions...

2535

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Hakizimana, je m'excuse de vous interrompre, mais je trouve qu'on entre dans beaucoup de détails, puis je ne suis pas sûre que tout le monde comprend très bien. C'est très technique ce que vous expliquez. Est-ce que ça pourrait être possible de...

2540

M. GABRIEL HAKIZIMANA:

Oui, je peux le résumer en quelques phrases.

2545

MME NICOLE BOULET:

Bien, de limiter à, il y a eu des..., les études ont été faites et puis les résultats ont été positifs ou non ou...

2550

M. GABRIEL HAKIZIMANA:

Non.

2555

MME NICOLE BOULET:

... avec des nuances.

2560

M. GABRIEL HAKIZIMANA:

Bon, en résumé, madame la Présidente, jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas d'étude qui a pu démontrer de façon, donc, hors de tout doute raisonnable qu'il y a une association de cause à effet entre la résidence autour des sites d'enfouissement de déchets et au développement de cancer au sein des populations avoisinantes.

2565

MME NICOLE BOULET:

Bon.

2570

M. GABRIEL HAKIZIMANA:

2575 Donc, ça c'est clair et net, jusqu'à aujourd'hui, il n'y en a pas.
Et même au niveau des malformations congénitales et de la naissance des
bébés de petits poids. Il y a des études, beaucoup beaucoup d'études qui
ont été développées, les unes concluant à l'existence d'association,
toujours avec des petites petites, disons, des petits effets comme quelque
chose comme là-bas par exemple, 5%, 7%, des intervalles de confiance,
2580 enfin, je ne veux pas encore revenir dans les détails techniques, mais bon,
là j'allais disons entrer en détail dans la controverse européenne, mais là
aussi c'est pour dire qu'il n'y a pas de conclusion qui est faite
aujourd'hui, même au niveau de ces études de malformations congénitales ou
de bébés de petits poids.

2585
 Peut-être que, je peux résumer peut-être les conclusions, bien
disons les problèmes méthodologiques, qui sont, qui ont été répertoriés,
c'est que les données sont souvent incomplètes à cause de l'absence de
données sur l'exposition. Toutes ces études-là, on étudie les populations
2590 qui sont autour des sites, à 2 kilomètres, à 1 kilomètre, 2 kilomètres,
jusqu'à, bon, on peut comparer avec les gens qui sont à plus ou moins 7
kilomètres.

MME NICOLE BOULET:

2595
 Hum, hum.

M. GABRIEL HAKIZIMANA:

2600 Mais on ne mesure pas l'exposition de ces gens-là, et ça, bon, sans
exposition, on sait que, pour qu'il y ait un risque, et ça c'est très
important, pour qu'il y ait un risque, il faut qu'il y ait exposition et il
faut qu'il y ait toxicité, bien sûr, de la substance.

2605 S'il n'y avait pas d'exposition, il n'y a pas de risque, ou s'il y a
présence de composés disons autour de, au sein de la population, mais que
le niveau de toxicité n'est pas significatif, il n'y a pas de risque non
plus pour...

2610 **M. JACQUES PELLETIER:**

 Mais monsieur, ce n'est pas vraiment qu'il y ait un risque ou qu'il
n'y en ait pas. Si les gens sont convaincus qu'il y en a un, ils vont agir
et se comporter comme s'il y avait un risque.

2615 **M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

 C'est très très important, monsieur le Commissaire, que nous on
puisse savoir s'il y a un risque ou s'il n'y a pas un risque, même si les
2620 gens, si au sein de la population, eux ils croient qu'il y a un risque.

2625 Là, la croyance qu'il y a un risque, d'abord, ça peut être géré autrement, ça peut, il y a la gestion du risque, il y a la gestion sociale du risque. On peut, les gens peuvent discuter si le risque est acceptable ou pas, selon le projet qui leur est proposé, mais nous, au niveau de la santé publique, nous pouvons savoir si, s'il y a menace ou s'il n'y a pas menace à la santé de la population.

2630 Mais au sein de la population, si eux ils croient qu'il y a le risque, c'est les nuisances psychologiques, ce sera le côté psychologique qu'il faudra gérer, mais ce ne sera pas du côté de la maladie, pour dire qu'il y aura des cancers au sein de cette population, et c'est très important.

2635 **M. JACQUES PELLETIER:**

Mais les effets sont comparables, sont sensiblement les mêmes, si je suis convaincu qu'il y a une menace, je vais agir de la même manière que si la menace était là?

2640 **M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

2645 Mais c'est vrai qu'au sein de la population, les effets sont psychologiques, il y a une nuisance psychologique. Mais pour nous c'est très important que nous sachions qu'il n'y a pas de risque de cancer, qu'il n'y a pas de menace, parce que le mot-clé, comme je le disais hier, c'est menace, parce que s'il y a une menace, ça appelle d'autres agissements de la part des pouvoirs publics, notamment, de la Santé publique.

2650 **M. JACQUES PELLETIER:**

C'est embêtant un peu, votre... parce que, il me semble que les processus n'ont jamais été aussi sûrs, tout est normé, il y a des normes partout, tout est mesuré.

2655 **M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

Oui.

2660 **M. JACQUES PELLETIER:**

Mais le risque est perçu plus grand.

M. GABRIEL HAKIZIMANA:

2665 Oui. Ce qui est intéressant pour le moment c'est que la science s'est développée. À côté des études épidémiologiques qui, malheureusement, aujourd'hui n'arrivent pas à faire une conclusion disons, en tout cas, à

2670 nous éclairer comme il faut pour savoir si oui ou non la présence des sites
d'enfouissement cause ces maladies-là chroniques, il y a quand même
l'analyse du risque toxicologique qui est toujours là, qui peut nous
2675 renseigner si oui ou non l'excès de risques cancérigènes au sein de la
population exposée est significatif ou pas significatif. Il faut noter
que, dans la population, quelle que soit la population, la population de
Lanoraie ou de Berthierville, il y aura toujours, bien en tout cas, pour le
moment, le taux de cancer, si je m'en fie aux données québécoises ou
2680 canadiennes, il y aura, sur 10 personnes, sur 100 personnes, il y aura 30 à
40%, disons 35% qui vont mourir d'un cancer. Donc, le cancer attribuable,
le cancer excédentaire attribuable à ces sites d'enfouissement viendra
s'ajouter à ces cancers qui sont attendus au sein de la population. Et ça,
2685 ce sera très très difficile de pouvoir calculer ce risque-là, parce que la
population n'est pas importante, d'abord, et parce que c'est un phénomène
rare aussi.

2685 Donc, il faut, aujourd'hui, je voulais rassurer les gens parce que
j'ai parlé des produits cancérigènes hier, mais il faut que les gens
sachent que c'est l'exposition qui est importante. Quand l'exposition
n'est pas présente, ou quand la toxicité n'est pas significative, il n'y a
pas de risque.

2690 **MME NICOLE BOULET:**

Merci beaucoup.

2695 **M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

Merci à vous.

MME NICOLE BOULET:

2700 Alors, vous aviez terminé, oui?

M. GABRIEL HAKIZIMANA:

Disons que j'ai dit l'essentiel.

2705

MME NICOLE BOULET:

D'accord, merci. Alors, nous allons prendre une pause d'une dizaine
de minutes et revenir.

2710

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

2715 **MME NICOLE BOULET:**

Alors, si vous voulez prendre place, on va reprendre.

2720 Monsieur Turcotte, vous aviez un document à nous déposer ou des précisions à apporter.

M. LUC TURCOTTE:

2725 Si vous le permettez, madame la Présidente, à cette étape, suite à la présentation de monsieur Hakizimana, nous aurions un complément d'information à apporter s'il vous plaît, et puis monsieur Pagé va préciser exactement le complément d'information.

MME NICOLE BOULET:

2730 Monsieur Pagé.

M. THIERRY PAGÉ:

2735 Oui, madame la Présidente, juste pour aller dans le même sens des informations que nous transmettait monsieur Hakizimana au niveau du risque, il y a une étude ontarienne qui a été faite de façon très sérieuse qui, visant à maximiser, bon, on peut faire le point en Ontario, à savoir, parce que les gens ont des préoccupations en rapport avec les sites
2740 d'enfouissement, les incinérateurs et, d'un peu trancher à savoir, est-ce que le risque est significatif, en fait, rattaché à, à vivre près d'un site d'enfouissement ou un incinérateur et, donc, ils ont fait une étude très sérieuse, en maximisant le risque. Eux-mêmes le disent dans l'étude, qu'ils ont voulu maximiser le risque et leurs conclusions, en fait, sont
2745 catégoriques et, essentiellement, disant qu'il n'y a pas de risques significatifs qui sont attendus pour les populations qui vivent à proximité des sites d'enfouissement bien gérés, donc, modernes, utilisant la dernière technologie, que ce soit pour les cancers, les dommages aux poumons, au système nerveux, au système reproductif.

2750 Donc, toutes les études vont dans le sens de ce que dit monsieur Hakizimana, au niveau des risques qui sont associés au niveau de la santé, et je vais déposer les documents, de façon à ce que les gens qui veulent avoir de l'information complémentaire pourront en avoir le coeur net en
2755 rapport avec ça.

MME NICOLE BOULET:

2760 Merci. Oui, monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

2765 Comme documents complémentaires, madame la Présidente, nous
déposerons également un communiqué en date du 6 novembre 2000, qui avait
été émis conjointement par le ministère de l'Environnement et la direction
de la Santé publique de Lanaudière, dans le cadre d'une étude qui avait été
faite, une étude de caractérisation qui avait été faite sur le périmètre du
lieu d'enfouissement.

2770

Cette étude de caractérisation-là avait été faite par le laboratoire
mobile, une infrastructure assez impressionnante du ministère de
l'Environnement, qui permet de mesurer les contaminants dans l'air. Ce
communiqué a été signé par monsieur Alain Lavoie de la direction régionale
2775 et par madame Suzanne Fortin, docteur à la direction de la Santé publique
Lanaudière.

La conclusion de ce communiqué, madame la Présidente, mentionnait
ceci, et je vais citer: **Quant aux composés organiques volatils, les**
2780 **résultats démontrent que les concentrations retrouvées sont nettement sous**
les concentrations susceptibles de porter atteinte à la santé.

MME NICOLE BOULET:

2785 Parfait.

M. LUC TURCOTTE:

Et puis, en considérant le commentaire très pertinent de monsieur
2790 Pelletier tantôt, au niveau de la perception du risque, c'est un constat.
Nous avons, dans le cadre de notre étude, fait ce constat-là. C'est que,
même si les grandes études scientifiques confirment pratiquement hors de
tout doute, mais confirment disons que les risques ne sont pas
significatifs, la perception du risque est tout de même là, et puis nous
2795 avons, je dirais, nous avons, nous sommes préoccupés par cet aspect-là, et
nous avons entrepris, nous avons donné mandat à une firme spécialisée de
réaliser une étude au niveau des impacts psycho-sociaux associés à
l'établissement du lieu et de l'exploitation du lieu d'enfouissement.

2800 Nous déposons également une copie à la Commission, du plan de
travail qui sera, qui est déjà en marche au niveau de cette étude d'impact
pour la quantification des impacts psycho-sociaux, madame la Présidente.

MME NICOLE BOULET:

2805

Merci.

M. COLIN BILODEAU:

2810

Madame la Présidente?

MME NICOLE BOULET:

2815

Oui, monsieur Bilodeau.

M. COLIN BILODEAU:

2820

Je voudrais apporter une correction à une réponse que j'ai donnée à monsieur Bayeur tout à l'heure, qui me demandait, à partir de quel endroit se mesurait la zone tampon, c'est bien à partir du mur de bentonite, et non pas à partir de l'endroit où on commence à déposer les déchets. Ça va?

MME NICOLE BOULET:

2825

D'accord. J'aimerais, avant d'inviter la prochaine personne à poser sa question, monsieur Chatagnier, je sais que, dans le projet de règlement sur la gestion des matières résiduelles, il est prévu que, pour les lieux d'enfouissement sanitaire, il y ait un comité de vigilance de formé, j'aimerais savoir deux choses, quelle est la composition de ce comité de vigilance, de qui doit être composé ce comité de vigilance? Et, l'autre question c'est est-ce que, pour le projet qui nous intéresse, ce comité-là devra être mis en place, quand est-ce qu'il doit être, à partir de ce moment-ci ou à partir du début de la réalisation du projet projeté s'il est autorisé?

2835

M. HERVÉ CHATAGNIER:

2840

Bon, d'accord. Alors, pour la composition du comité de vigilance, selon le projet de règlement, normalement, on retrouve la municipalité hôte du lieu, c'est-à-dire Saint-Thomas, on retrouve la MRC hôte du lieu, la MRC Joliette, des citoyens qui sont voisins du lieu, et un groupe environnemental de la région ou un organisme régional voué à la protection de l'environnement.

2845

Par contre, dans certains cas, et il y a une clause qui est prévue aussi dans le projet de règlement, le Ministre peut désigner par décret l'inclusion d'autres personnes ou communautés qui peuvent être affectées par le lieu.

2850

MME NICOLE BOULET:

2855

Vous parlez de la Municipalité hôte et de la MRC hôte, il y a des installations liées au site d'enfouissement qui sont sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Geneviève et, selon vous, il n'y a que la

Municipalité de Saint-Thomas qui est considérée comme étant la Municipalité hôte?

M. HERVÉ CHATAGNIER:

2860

Je pourrais dire que ça m'étonnerait beaucoup que la Municipalité régionale de comté, la MRC de D'Autray ne soit pas invitée, et la même chose pour Sainte-Geneviève-de-Berthier dans ce cas-ci, parce que ce sont des organismes qui sont affectés par le projet.

2865

MME NICOLE BOULET:

D'accord.

2870

M. HERVÉ CHATAGNIER:

Alors, on s'attendrait à avoir dans le décret, non seulement les organismes que j'ai mentionnés tantôt, mais les deux, la MRC de D'Autray et Sainte-Geneviève.

2875

MME NICOLE BOULET:

Oui?

2880

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce que le promoteur peut inviter des personnes à faire partie de ce comité?

2885

M. HERVÉ CHATAGNIER:

Oui, monsieur le Commissaire, ça fait partie du projet de règlement.

M. JACQUES PELLETIER:

2890

J'aurais d'abord une question pour monsieur Turcotte. Vous avez signé un protocole d'entente avec le Syndicat de l'Union des producteurs agricoles et, au nombre des considérants et des engagements, je pense que vous vous êtes engagé à inviter des agriculteurs à faire partie du comité, c'est bien le cas?

2895

M. LUC TURCOTTE:

Absolument, monsieur le Commissaire.

2900

M. JACQUES PELLETIER:

2905 Voilà, on l'a.

M. LUC TURCOTTE:

2910 Mais au moment où l'on se parle, je ne peux pas vous donner de nom par exemple.

MME NICOLE BOULET:

2915 Alors, j'inviterais monsieur Karel Ménard. Bonsoir, monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD:

2920 Bonsoir, madame la Présidente, bonsoir, monsieur le Commissaire. Tout d'abord, hier j'ai dit que j'allais déposer un document auprès de la Commission, qui est l'ordonnance 459, émise le 29 octobre 1999, qui enjoignait, c'est une longue histoire, mais qui enjoignait la MRC de la Matapédia, en fait, à conserver les déchets dans sa région, parce qu'elle s'appropriait à les exporter à l'extérieur, soit au centre du Québec.

2925 Je veux juste vous donner peut-être une des raisons pour laquelle cette ordonnance a été émise, c'est à la page 9: **Attendu que l'exportation des déchets solides à l'extérieur de sa région, de la Matapédia, tel que se propose de faire la MRC de la Matapédia, n'est pas conforme aux objectifs de l'avant-projet de loi intitulé Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion des déchets, on parle de la Loi 90 pour les initiés, déposé à l'Assemblée nationale le 17 juin 99, ni au plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 98-2008.**

2935 Donc, c'est arrivé, effectivement, que le Ministre, c'est signé par monsieur Paul Bégin, qu'un ministre de l'Environnement ordonne à une région, à une MRC, de conserver les déchets dans sa région.

2940 Donc, aussi, ça concerne également le dépôt de documents. J'avais posé avant-hier soir une question à la MRC de Joliette, ma question a été consignée dans les transcriptions, je ne demanderai pas à la MRC d'y répondre, mais peut-être qu'elle reprenne ma question qui a été posée dans les transcriptions et qu'elle donne une réponse par écrit, on consultera plus tard la réponse de la MRC.

2945

MME NICOLE BOULET:

2950

Monsieur Longpré, est-ce que c'est possible de procéder de cette façon-là?

M. DOMINIQUE LONGPRÉ:

2955

Oui, madame la Présidente, et je pourrais prendre en note la question et puis y répondre. J'imagine que, quand la question a été posée, je n'étais pas présent ici.

M. KAREL MÉNARD:

2960

C'était mardi soir, il y avait le conseil des maires.

MME NICOLE BOULET:

2965

Mardi soir.

M. DOMINIQUE LONGPRÉ:

Mardi soir.

2970

MME NICOLE BOULET:

Mais est-ce que vous pouvez répéter la question tout simplement, vous ne l'avez pas?

2975

M. KAREL MÉNARD:

2980

Bien, j'ai peur peut-être de mal la reformuler, mais ça concernait le droit de regard que se proposait d'exercer la MRC de Joliette, qui est exprimé en mètres cubes, qui était sensiblement différent que le tonnage que désirait le promoteur pour son éventuel projet.

2985

Également, la MRC, dans son PGMR, avait établi un taux de compaction de l'ordre de 475 kilogrammes par mètre cube. Donc, si on faisait la conversion avec le volume du droit de regard, on tombait à quelque chose comme la MRC de Joliette désirait, c'est au conditionnel, désirait quelque chose comme 275 000 tonnes métriques sur son territoire. Donc, est-ce que j'ai bien compris le PGMR de la MRC de Joliette ou, en tout cas, c'était un peu le sens de ma question.

2990

MME NICOLE BOULET:

Juste un instant, oui monsieur Longpré.

2995

M. DOMINIQUE LONGPRÉ:

Si vous permettez. Bien, on ira prendre connaissance de la question qui a été mise dans les transcripts et on y répondra.

3000

MME NICOLE BOULET:

C'est ça, merci.

3005

M. KAREL MÉNARD:

Parfait. Merci.

MME NICOLE BOULET:

3010

Monsieur Longpré, vous nous transmettez la question, peut-être la mettre en copie conforme pour monsieur Ménard, s'il vous plaît.

M. DOMINIQUE LONGPRÉ:

3015

Très bien, madame la Présidente.

MME NICOLE BOULET:

3020

Merci.

M. KAREL MÉNARD:

3025

Aussi, une autre demande d'information. Hier après-midi, suite à la, et je veux bien que ce soir clair, mon but ici n'est pas de causer un préjudice à la compagnie de quelque façon que ce soit. Hier, suite à la visite, j'ai demandé, parce qu'on voyait des opérations, en fait, le front d'enfouissement à partir d'une voie publique, et la Commission a demandé au ministère de l'Environnement, la direction générale, de vérifier ça; est-ce que ça a été fait et quel est le constat?

3030

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Levasseur.

3035

M. JACQUES LEVASSEUR:

3040

Oui, moi-même j'ai vérifié, je suis passé sur le site et puis, effectivement, il y a un endroit où il n'y a pas le monticule, il n'y a pas la berne si on veut, l'accident topographique qui isole la zone d'opération. Sauf que c'est en dessous de la ligne d'Hydro-Québec, c'est une emprise de ligne hydroélectrique. Donc, on ne peut pas, à cause du

dégagement électrique, monter un monticule. Il y a une clôture qui a été mise, puis il y a un accès aussi ouvert, qui doit être maintenu. Donc, 3045 c'est assez difficile, je pense, de dissimuler les opérations. Puis, dans ce cas-ci, je pense que, dans 3, 4 jours, ils vont se déplacer dans un autre secteur. L'article s'applique pour les opérations d'enfouissement comme telles.

3050 **M. KAREL MÉNARD:**

Oui, je suis au courant de la zone de service d'Hydro-Québec, aussi, les opérations, en fait, la zone 3 est visible, d'une grande partie, du Rang Saint-Joseph, à partir du Rang Saint-Albert, et non pas juste devant 3055 la barrière par laquelle on est passé, donc, et je ne pense pas qu'il y ait de ligne de haute tension qui passe sur le Rang Saint-Joseph, donc, et ce n'est pas fortuit, donc, ce n'est pas juste hier qu'on a découvert ça, qu'on a vu ça, ça a dû se produire, ce genre d'opérations, ou les gens ont pu le constater, pendant de nombreux mois, et j'imagine, quand ils ont fait 3060 la montagne C3, c'était visible à partir du Rang Saint-Joseph.

Je ne veux pas qu'on parle d'avis d'infraction ou quoi que ce soit, je veux simplement en revenir un petit peu à ma question d'hier sur la rigueur, parce que là il me semble qu'il y a une certaine élasticité de 3065 l'interprétation de l'application des règlements, notamment en ce qui concerne l'article 32, sur la visibilité des opérations qui sont interdites. On ne peut pas, on ne devrait pas voir des opérations d'enfouissement à partir d'un chemin public.

S'il y a une zone de servitude qui empêche de faire une barrière ou une clôture, peut-être que le site est mal placé, peut-être que le problème c'est ça à la base, c'est-à-dire peut-être qu'il n'aurait jamais dû y avoir de l'enfouissement sanitaire, peut-être. Pourquoi une situation comme ça a duré pendant plusieurs années, ça veut dire la zone C3, si je ne me trompe 3075 pas a commencé à partir de 2000, j'imagine que, à partir de cette période, certaines opérations d'enfouissement ont été visibles à partir du Chemin Saint-Joseph et non pas uniquement devant la barrière. Je veux dire, s'il y avait un avis d'infraction à donner, et peut-être faudrait-il le donner au ministère de l'Environnement à ce niveau-là, peut-être y a-t-il eu une 3080 certaine forme de laxisme.

Donc, ma question, est-ce que, je ne veux pas qu'elle soit méchante, mais est-ce qu'on peut vraiment, je n'ai pas vraiment peut-être trouvé le mot exact, mais se fier, je n'aime pas trop la façon dont je le formule, 3085 mais est-ce qu'on peut vraiment faire confiance au Ministère, parce que là, on parle d'un projet de 27 ans et est-ce qu'on a, le constat a été suite à une visite qui a duré 1 heure, si on était resté plus longtemps, est-ce qu'on aurait vu autre chose, je ne le sais pas. Mon but, comme j'ai dit, ce n'est pas de causer un préjudice ou dire qu'il y a d'autres choses qui

3090 se passent et ainsi de suite, mais là il y a un constat, puis il y a une
situation qui n'était pas conforme au règlement applicable, est-ce que,
pour les citoyens de la région, est-ce qu'ils ont raison d'avoir des doutes
comme tout à l'heure, ça a été émis par certaines personnes?

3095 **M. JACQUES LEVASSEUR:**

Il y a un suivi systématique, comme j'ai mentionné hier, qui est
réalisé, et puis les articles du règlement sont vérifiés à toutes les
visites. Dans ce cas-ci, c'est un cas particulier, j'ai l'impression.
3100 Bien, je n'ai pas l'impression, mais c'est un cas particulier parce que, au
niveau de l'article 32, effectivement, bon, il doit y avoir une
dissimulation qui est faite, mais on est dans un cas assez particulier.
Parce que, autrement, on n'a jamais observé, en tout cas, qu'il y a un, que
c'était visible du Chemin Saint-Joseph.

3105

M. KAREL MÉNARD:

Non, je ne parle pas uniquement de l'article 32, mais il y en a
peut-être d'autres. C'était juste, en fait, c'était plus une interrogation
3110 qu'une question.

MME NICOLE BOULET:

Mais juste, monsieur Levasseur, s'il n'y avait pas eu de visite du
3115 site, est-ce que, éventuellement, le ministère de l'Environnement aurait
constaté ou émis un commentaire ou un avis au promoteur ou, en tout cas,
régularisé la situation concernant ce que soulève monsieur Ménard?

M. JACQUES LEVASSEUR:

3120

Oui, dans ce cas-là, on aurait demandé pourquoi que, justement, que
les opérations n'étaient pas dissimulées. Puis, dans ce cas-ci, je pense
que c'était compréhensible, parce qu'il y avait la servitude d'Hydro-
Québec.

3125

M. KAREL MÉNARD:

Je veux terminer avec ça, mais les opérations ne sont pas visibles
uniquement du point où on a été à la sortie de la barrière, mais en bonne,
3130 sur une longue partie du Rang Saint-Joseph, il n'y a pas de couvert
végétal, il y a des trous à travers les quelques arbres ou les chicots
qu'il y a là, on voit très bien les cellules d'enfouissement. Donc, on a
dû voir, lorsque la cellule est en opération, dans ces portions-là, des
opérations d'enfouissement. Donc, ce n'est pas un événement fortuit, comme
3135 j'ai dit, ou par hasard hier, c'est-à-dire... C'est-à-dire, au niveau du

suivi que le Ministère applique, pour l'application de son règlement, je me questionne à savoir s'il est adéquat peut-être? Donc, c'est tout.

MME NICOLE BOULET:

3140

Ça va. Le message est passé.

M. KAREL MÉNARD:

3145

Oui, bien j'ai une réponse satisfaisante, en fait, c'est que le Ministère applique les normes applicables et la procédure à suivre, mais peut-être que, effectivement, elle n'est pas adéquate, un petit commentaire en passant.

3150

Tout à l'heure, vous avez abordé, madame la Présidente, presque ma question, et vous en avez de très bonnes, c'était concernant le désenfouissement des matières résiduelles. Hier, on a parlé de projet-pilote et, si j'ai bien compris, advenant de gros problèmes, je sais que le promoteur, pour lui, c'est sûr et certain que ça va bien marcher, qu'il n'y

3155 aura aucun problème, que tout va bien. Mais advenant un problème, advenant une ordonnance du ministre de l'Environnement qui dit vous devez cesser les activités de désenfouissement après 1 an parce que ça ne marche pas votre affaire, mais là c'est une ordonnance, ce n'est pas, c'est hypothétique comme question, mettons que ça peut très bien arriver, qu'est-ce qui arrive

3160 avec le projet du promoteur, qui dit que l'activité de désenfouissement, de transfert des déchets de la cellule C3 est indissociable de son projet, mais qu'est-ce qui arrive si on commence les activités de désenfouissement et là, tout d'un coup, après 1 an, on doit arrêter?

3165

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

3170

Je me permettrais de démarrer, de débiter ma réponse avec une analogie, madame la Présidente. Lorsqu'on construit un pont pour traverser une rivière, on ne prévoit pas des ceintures, des gilets de sauvetage sur le pont en cas que le pont tombe. On fait la conception pour que le pont

3175 ne tombe pas. Nous, dans notre cas, le bâtiment a été construit, élaboré pour assurer l'étanchéité, comme je disais hier, le défi c'est d'assurer l'isolation entre l'intérieur et l'extérieur, comme ici présentement, je répète ce que j'ai dit hier. Si le bâtiment ne serait pas isolé, il ferait -18 ou -10 présentement. Donc, ce n'est pas un défi inaccessible, on fait

3180 ça depuis des années, même des centaines d'années au Québec, d'isoler des bâtiments. C'est dans cette optique-là, et le suivi environnemental que nous allons réaliser va nous permettre d'assurer.

3185 Donc, on construit, on développe une infrastructure pour qu'elle
fonctionne, comme on l'a fait, on a eu des commentaires de cette, quand
nous avons démarré le projet de valorisation des biogaz, nous avons eu à
peu près les mêmes commentaires. Vous allez investir 10 millions, si ça ne
3190 marche pas? Ce n'est pas comme ça qu'on voit un projet. Si on investit 10
millions, parce qu'on avait la certitude que c'était pour fonctionner.
C'est dans cette optique-là qu'on entreprend cette partie-là du projet,
aussi, madame la Présidente.

MME NICOLE BOULET:

3195 Je me permets d'ajouter, en fait, une autre question à la question
de monsieur Ménard. Si votre processus est bien construit, ce dont je ne
doute pas, mais que, hier, les gens nous ont abondamment parlé des
problèmes d'odeurs et que, pour des raisons similaires, qu'il y a une
augmentation des odeurs, en fait, dans le périmètre du site et que, bon, le
Ministère considère que non ce n'est pas possible de continuer ce genre
3200 d'activités-là, vous faites quoi?

M. LUC TURCOTTE:

3205 Je pense que, c'est l'intérêt de la modalité prévue par le ministère
de l'Environnement, c'est qu'il met le promoteur au défi de faire
fonctionner son unité mobile et puis c'est ce que nous ferons, madame la
Présidente. Ce n'est pas de dire ah! ça ne marche pas, on ne fonctionne
pas. On va avoir des méthodes de suivi et puis il va y avoir des méthodes
d'ajustement ou des méthodes d'ajuster ou de parfaire la méthode aussi à ce
3210 niveau-là.

MME NICOLE BOULET:

3215 Oui, mais j'aimerais revenir sur hier concernant les odeurs, vous
nous avez dit que vous aviez mis, en fait, vous aviez mis un comité de
suivi où vous demandiez à des citoyens, en fait, de mieux apprivoiser
certains types d'odeurs et de faire un suivi pour vous permettre
d'améliorer les technologies. Mais à court terme, hier, les gens nous ont
dit il y a des odeurs, ça sent, et c'est incommodant, à court terme, est-ce
3220 que vous avez mis en place des mesures qui permettent de croire que ça va
s'améliorer?

M. LUC TURCOTTE:

3225 Déjà, au cours des derniers mois, je vais répéter ce que j'ai
mentionné hier, au cours des dernières années, depuis 99, il y a eu une
série d'interventions précises qui ont donné des résultats et puis nous
poursuivons dans cette optique-là. Si on regarde, si on fait un zoom sur
une plus brève période, à court terme, au cours des dernières semaines, des

3230 derniers mois, nous avons, comme vous avez pu le voir lors de la visite hier, puis soit dit en passant je mettrais..., on a pu constater au niveau des odeurs, le niveau d'odeur hier, lors de la visite, était...

MME NICOLE BOULET:

3235

Bien, on n'a pas pu le constater, on n'a pas débarqué de l'autobus.

M. LUC TURCOTTE:

3240

Mais ce n'est pas nous qui avons imposé cette contrainte-là, madame la Présidente.

MME NICOLE BOULET:

3245

Non non, je ne dis pas ça dans ce sens-là, mais vous me dites on n'a pas constaté d'odeurs. Moi je dis on était dans l'autobus, c'est difficile de sentir.

M. LUC TURCOTTE:

3250

Non, ce n'est pas, s'il y aurait eu des odeurs, ça aurait senti dans l'autobus, madame la Présidente.

M. JACQUES PELLETIER:

3255

Bien, c'est comme ici, c'est -28 dehors, 18 en dedans.

M. LUC TURCOTTE:

3260

Bon. Pourtant, il y a des gens qui mentionnent, puis monsieur Giroux pourra le confirmer, qu'il y a des gens qui passent sur l'autoroute 40, puis ils mentionnent que ça sent sur le long de l'autoroute 40.

M. RICHARD GIROUX:

3265

Madame la Présidente, je confirme que ça sent sur le long de l'autoroute 40.

M. LUC TURCOTTE:

3270

Puis, pourtant, il n'y a pas de trottoirs, donc, ce n'est pas les piétons, c'est les gens qui sont dans leurs véhicules.

MME NICOLE BOULET:

3275

Bon. Alors, j'en reviens à ma question, vous, la question que je posais c'était, à court terme, est-ce qu'il y a des mesures qui peuvent être mises en place pour améliorer la situation, dans les situations...

3280 **M. LUC TURCOTTE:**

3285 Qu'est-ce que je mentionnais, madame la Présidente, pour revenir à votre question, depuis, au cours des dernières semaines, nous avons implanté un système de brûlage des biogaz directement dans la zone d'enfouissement, on a pu voir les torchères qui fonctionnaient, hier, sur la zone d'enfouissement, plus de 25 torchères comme ça ont été installées, et puis, de concert avec notre consultant, au niveau des odeurs, on a déjà, ça donne des résultats à ce niveau-là.

3290 Et puis nous travaillons actuellement sur une méthode au niveau de la manipulation de certaines boues que nous recevons au site, pour augmenter la vitesse de traitement de ces boues-là, de prise en charge de ces boues-là sur le site et, ainsi, minimiser les odeurs qui y sont associées. Donc, oui, il y a des mesures concrètes et puis on est à
3295 l'affût de d'autres mesures par rapport à ce que le comité d'odeur va nous permettre de cibler comme problématiques et des secteurs qui sont le plus affectés.

MME NICOLE BOULET:

3300 Merci. Monsieur, oui.

M. KAREL MÉNARD:

3305 Oui, on n'a pas vraiment répondu à ma question, mais je comprends que le promoteur n'envisage pas que sa machine ne fonctionne pas, mais... Donc, une très très brève, au ministère de l'Environnement si c'est possible. Est-ce que c'est, le ministre de l'Environnement, est-ce qu'il peut émettre une ordonnance ordonnant à la compagnie de cesser ses
3310 activités de désenfouissement après une année si, par exemple, les avis du Ministère vont dans ce sens-là? Est-ce que c'est techniquement possible que le Ministre ordonne à la compagnie de cesser ses activités de désenfouissement?

3315 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Chatagnier.

M. HERVÉ CHATAGNIER:

3320 Bien, c'est-à-dire que tout dépend de ce qui va être inscrit dans le décret d'autorisation. Mais, comme on a dit tantôt, on va essayer de

3325 développer un protocole qui sera inscrit dans le décret et, si le promoteur
n'est pas capable de le respecter, bien il devra cesser ses opérations de
transfert et, s'il ne le fait pas, il y aura, il peut y avoir une
ordonnance.

M. KAREL MÉNARD:

3330 Merci.

MME NICOLE BOULET:

3335 Merci, monsieur Ménard. J'inviterais monsieur Mathieu Markarian et,
pendant que vous vous avancez, j'aimerais savoir, de la part du ministère
de l'Environnement, quels sont les usages de la rivière La Chaloupe,
considérés par les objectifs environnementaux de rejet?

M. HERVÉ CHATAGNIER:

3340 Je ne les ai pas sous les yeux, mais ce que je peux vous dire c'est
que c'est les usages habituels, mais ce qu'on a rajouté dernièrement, suite
à des préoccupations concernant le milieu agricole, et ça a été déposé il
n'y a pas longtemps. On a ajouté des usages de l'irrigation et de
3345 l'abreuvement des animaux. On a aussi tenu compte de l'usage de l'usine
d'eau potable en amont de la rivière La Chaloupe, et on a tenu compte des
usages pour les poissons.

MME NICOLE BOULET:

3350 Alors, vous dites que ça a été déposé?

M. HERVÉ CHATAGNIER:

3355 Oui, ça a été...

MME NICOLE BOULET:

3360 D'accord, parfait, merci. Monsieur Markarian, votre première
question.

M. MATHIEU MARKARIAN:

3365 Bonsoir, madame la Présidente, bonsoir, monsieur le Commissaire. Ma
première question est très simple. Dans l'étude d'impact, à plusieurs
reprises, mais je peux citer un passage en particulier, il semblerait qu'on
ait considéré la qualité de l'air, on l'analyse et puis, de façon générale,
on la compare à un milieu urbain et puis à une petite reprise on dit par

3370

exemple que la qualité de l'air se compare à un niveau semi-urbain ou urbain par rapport au Québec.

3375

Seulement, l'analyse de l'air, est-ce qu'elle a été faite par rapport à un milieu rural normal, de voir quelle est la qualité de l'air actuelle et puis anticipée, par rapport à un milieu rural auquel on s'attendrait sur le site?

MME NICOLE BOULET:

3380

Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

3385

Madame la Présidente, dans l'étude d'impact, nous avons fait une comparaison avec la qualité de l'air en milieu urbain. C'était juste pour être en mesure, pour un lecteur peut-être moins averti, d'avoir un élément de comparaison. Souvent, on a une crainte de dire ah! ça c'est la qualité de l'air près d'un site d'enfouissement, c'est total, c'est beaucoup détérioré ou affecté, mais on voulait démontrer qu'on était, la qualité de l'air en périphérie du site était de meilleure qualité qu'en milieu urbain. Mais l'ensemble des études a été fait en considérant le milieu réel, qui est un milieu rural.

3390

MME NICOLE BOULET:

3395

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Markarian?

M. MATHIEU MARKARIAN:

3400

Oui. Mais est-ce que, par rapport à un milieu rural, on considère que c'est une dégradation de la qualité de l'air, les gens qui habitent ici ne sont peut-être pas tellement contents d'entendre qu'ils ont une qualité d'air légèrement inférieure à celle de Montréal?

MME NICOLE BOULET:

3405

Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

3410

Je comprends très bien le sens de la question, puis c'est plein de sens, madame la Présidente. On pourra, on a, dans l'étude d'impact, ce n'est pas inclus, mais on a une comparaison de disponible par rapport à la qualité de l'air environnant le site versus un milieu rural qui n'a pas de lieu d'enfouissement, et puis nous pourrions déposer ce document-là.

3415

MME NICOLE BOULET:

Merci.

3420 **M. MATHIEU MARKARIAN:**

Merci beaucoup. Ma deuxième question c'est par rapport aux études d'impact qui vont être créées, là je fais référence au chapitre 6 en général, c'est-à-dire qui évaluent chaque impact créé pour toutes les 3425 activités proposées. De façon générale, on compare les impacts, c'est-à-dire les impacts, qu'est-ce que ça va être, c'est les nuisances anticipées par rapport à la situation actuelle, mais la situation actuelle, j'ai l'impression qu'un peu, l'étude serait un petit peu biaisée, dans le sens où la situation actuelle subit déjà des impacts. Donc, en fait, c'est 3430 quasiment la même question que je viens de poser, c'est est-ce qu'on a essayé d'envisager la qualité par rapport à un endroit où il n'y aurait pas de site d'enfouissement, pour voir quels sont les impacts réels par rapport à une situation où il n'y a pas de site d'enfouissement?

3435 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

3440

Madame la Présidente, l'évaluation des impacts a été faite en tenant compte d'une multitude de paramètres, selon une méthodologie reconnue et puis, quand on regarde ces..., ce n'est pas par rapport à la situation 3445 actuelle, si on regarde les impacts par rapport à l'eau, bien c'est par rapport à des critères très précis. Par rapport à la qualité de l'air, c'est des critères très précis, pareillement.

MME NICOLE BOULET:

3450

Ça va?

M. MATHIEU MARKARIAN:

Oui, bien je fais référence au camionnage, par exemple, où à 3455 certains endroits on dit que la situation ne sera pas pire, à l'avenir, que celle qui est actuelle. Je peux parler aussi de la qualité de l'air, où on dit que la qualité de l'air, on en a parlé à longue reprise hier, où on dit que la qualité de l'air ne va pas se dégrader, que les émissions d'odeurs vont être identiques ou à peu près, selon le promoteur, mais est-ce qu'on a 3460 essayé de considérer une situation identique, je sais que ce n'est peut-être pas, ce n'est peut-être pas ce qu'on fait d'usage, mais est-ce que ça n'aurait pas été intéressant d'évaluer l'impact par rapport à une situation

3465 où il n'y aurait pas d'odeurs, parce que les gens subissent les odeurs et
puis, on l'entend, ils ne sont peut-être pas très contents de ce qui se
passe actuellement. On leur dit que ça va rester comme ça, mais par
rapport à une situation où il n'y avait pas d'impact avant?

MME NICOLE BOULET:

3470 Écoutez, il y a bien des choses qui peuvent être intéressantes, mais
je pense que, ce qui est important, c'est de savoir qu'est-ce que le
ministère de l'Environnement exige comme études dans ce sens-là.

M. HERVÉ CHATAGNIER:

3475 Oui, madame. Pour répondre à la question concernant l'air, on
demande au promoteur d'ajouter dans, de tenir compte de ce qui existe déjà,
plus ce qui va exister après le projet, et c'est en fonction de l'addition
des deux qu'on évalue la qualité de l'air. Alors, on tient compte de ce
3480 qui existe déjà.

M. MATHIEU MARKARIAN:

3485 O.k. Puis au niveau des impacts de Santé publique, peut-être l'avis
de la Santé publique, c'est-à-dire savoir, par rapport à la situation
actuelle, de ce qui est anticipé, est-ce que c'est la même méthodologie qui
est appliquée?

MME NICOLE BOULET:

3490 Par la Santé publique?

M. MATHIEU MARKARIAN:

3495 Oui, pour évaluer l'impact?

MME NICOLE BOULET:

3500 Monsieur Hakizimana.

M. GABRIEL HAKIZIMANA:

3505 Oui, merci, madame la Présidente. J'aurais aimé que cette question
soit posée lorsque notre spécialiste en toxicologie était présent, mais
bon, de toute façon, en ce qui concerne la méthodologie préconisée par la
Santé publique, il y a ce qu'on appelle les lignes directrices qui
montrent, qui donnent des indications claires en ce qui concerne l'analyse
de risques toxicologiques. Il y a, normalement, un certain nombre d'étapes

3510 qu'il faut franchir pour pouvoir arriver à la conclusion finale, conclure
s'il y a un risque ou s'il n'y a pas de risque.

3515 Mais, bon, en ce qui concerne l'étude qui a été faite dans le cas
qui nous réunit aujourd'hui, nous avons déposé un commentaire de l'Institut
national de Santé publique que vous pourrez consulter.

MME NICOLE BOULET:

Ça va?

3520 **M. MATHIEU MARKARIAN:**

Oui. Merci beaucoup.

MME NICOLE BOULET:

3525 Merci. J'inviterais maintenant monsieur Robert Ménard. Bonsoir,
monsieur Ménard.

M. ROBERT MÉNARD:

3530 Bonsoir, madame la Présidente. Bien, on va, je vais continuer à
m'interroger un peu sur cette espèce de Goldorak, l'unité mobile qui va
faire l'excavation, j'aimerais ça qu'on revienne sur les études qui nous
ont été, qui ont été déposées pour justifier cette technologie-là, pour
3535 avoir plus de détails.

On a parlé que c'était internationalement reconnu, mais est-ce
qu'une machine du genre a été déjà utilisée pour faire des travaux de
l'ampleur de ce projet-là et dans quel pays?

3540

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Turcotte.

3545 **M. LUC TURCOTTE:**

Madame la Présidente, le but du dépôt des documents additionnels
était de démontrer qu'il y a des expériences comme ça qui se font, il y a
des travaux qui se font. Je vous dirais, le contenant est plus, est
3550 beaucoup moins important que le contenu, c'est-à-dire l'outil que nous
avons développé, ce n'est pas ça qui fait l'objet des articles, loin de là.
Finalement, c'est un bâtiment, ce n'est pas ça le défi technique.

Le défi technique c'est le transfert des matières résiduelles en
3555 tant que tel et puis le document qu'on a déposé montre qu'il y a des

expériences qui se font et des travaux qui se font concrètement, des opérations, et puis que ça se concrétise en étant en mesure de minimiser les impacts sur l'environnement.

3560 **M. ROBERT MÉNARD:**

Mais ça n'a pas répondu par rapport au pays?

MME NICOLE BOULET:

3565

Vous voulez savoir quel pays?

M. ROBERT MÉNARD:

3570

Oui. On a dit que c'est une technologie internationalement reconnue, c'est ça qu'on a parlé au début, alors c'est dans quel pays que c'est utilisé cette technologie-là?

MME NICOLE BOULET:

3575

Monsieur Turcotte.

M. ROBERT MÉNARD:

3580

Qui n'est pas la même, si je comprends bien la dernière réponse?

MME NICOLE BOULET:

3585

Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

3590

Il faut faire la différence, madame la Présidente, entre l'application d'une technologie et l'outil pour l'application de cette technologie-là. Et, pour répondre au niveau des pays, plus en détail, monsieur Pagé va prendre la relève s'il vous plaît.

MME NICOLE BOULET:

3595

Monsieur Pagé.

M. THIERRY PAGÉ:

3600

À ma connaissance, et ce n'est pas exhaustif, cette opération se fait, bon, c'est ce que j'ai vu de façon documentée, en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, aux États-Unis, en Corée. Donc, c'est des pays où je sais que ces opérations se sont faites.

M. ROBERT MÉNARD:

3605 On parle de ces opérations, c'est quoi qu'on veut dire plus
précisément?

M. THIERRY PAGÉ:

3610 Je parle d'opérations de transfert, d'excavation et de transfert des
matières résiduelles qui étaient déjà enfouies et en faisant les
opérations, en confinant les gaz et en les traitant.

M. ROBERT MÉNARD:

3615 Puis est-ce que c'est la même quantité de matières résiduelles que
le projet ici présent?

MME NICOLE BOULET:

3620 Oui, monsieur Pagé.

M. THIERRY PAGÉ:

3625 Oui, au niveau des quantités, je ne crois pas que la quantité ait un
impact en tant que tel, d'un point de vue, parce que de la façon que les
gens procèdent, ils fonctionnent par secteurs très localisés, donc, ils
font une excavation très localisée, avec une installation de confinement
des gaz dans la zone immédiate où se fait l'excavation. Et, par la suite,
3630 il y a un déplacement des activités, et c'est la séquence. Donc, que ça se
fasse sur une période de 2 ans ou de plus d'années, ça ne change rien,
c'est toujours le même concept.

3635 Donc, à savoir est-ce que c'était les mêmes quantités? Ça, je ne
peux pas répondre.

MME NICOLE BOULET:

3640 Juste, j'aimerais avoir un complément d'information. Dans la
littérature ou ce que vous avez constaté, est-ce que les expériences qui
ont été faites ou, en fait, l'utilisation de cette technologie-là, ça date
de combien de temps? Est-ce que c'est des technologies qui sont utilisées
depuis plusieurs années ou si l'utilisation a commencé récemment?

3645 **M. THIERRY PAGÉ:**

Déjà, en 1999, c'était considéré comme une approche qui était
éprouvée et relativement avec un bon retour sur l'expérience. Donc, c'est
quelque chose qui se fait depuis plusieurs années.

3650 **MME NICOLE BOULET:**

D'accord. Alors, votre dernière question, monsieur Ménard.

3655 **M. ROBERT MÉNARD:**

Bien, est-ce qu'on peut avoir plus de précisions par rapport à plusieurs années, ça veut dire quoi ça au juste?

3660 **MME NICOLE BOULET:**

Je ne comprends pas le sens de...

3665 **M. ROBERT MÉNARD:**

Bien, il a dit que c'est utilisé depuis plusieurs années, depuis?

3670 **MME NICOLE BOULET:**

Bien, il a dit 99.

3675 **M. ROBERT MÉNARD:**

O.k. Ça fait que ça se résume à 99, l'utilisation de cette technologie-là, c'est ça qu'on doit comprendre?

3680 **MME NICOLE BOULET:**

Bien, c'est ce que je comprends, monsieur Pagé?

3685 **M. THIERRY PAGÉ:**

Madame la Présidente, je me suis peut-être mal exprimé. Donc, les publications avaient lieu en 99 et, lorsqu'on fait une publication, c'est parce qu'on a déjà un retour d'expérience.

3690 **MME NICOLE BOULET:**

Oui.

3695 **M. THIERRY PAGÉ:**

Donc, on peut facilement supposer que ça fait au moins 10 ans que cette technique-là est appliquée.

3695

MME NICOLE BOULET:

Mais c'est une supposition là?

3700

M. THIERRY PAGÉ:

Bien si, en 99, les au..., ce type d'opération-là se fait sur quelques années et si les gens, lorsqu'une technique est internationalement utilisée sur, il est constat de congrès internationaux qui le mentionnent, bien c'est parce qu'on a un certain recul, mais le nombre d'années exactes, je ne pense pas que ce soit pertinent comme tel.

3705

MME NICOLE BOULET:

D'accord. Ça va?

3710

M. ROBERT MÉNARD:

Oui, on peut dire. Mais, comme ce n'est pas la même chose, est-ce qu'on pourrait dire que la réussite de cette technologie-là est un cas hypothétique?

3715

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Chatagnier.

3720

M. HERVÉ CHATAGNIER:

Bien, comme on a dit, pour nous, on n'est pas familier avec cette méthode-là, ça ne veut pas dire qu'on ne pense pas que ça va marcher, mais comme on a dit plusieurs fois, on va le mettre à l'essai, si jamais le projet est autorisé, puis on va voir ce que ça donne.

3725

MME NICOLE BOULET:

Ça va?

3730

M. ROBERT MÉNARD:

Oui.

3735

MME NICOLE BOULET:

Bien là, ça fait déjà plusieurs questions, monsieur Ménard.

3740

M. ROBERT MÉNARD:

3745

Non, mais c'est pour approfondir la question.

MME NICOLE BOULET:

3750

Oui, mais écoutez, les règles du jeu sont les mêmes pour tout le monde. Alors, je pense que vous avez posé plusieurs questions. Alors, j'accepterais, je n'ai plus personne sur ma liste, j'accepterais, il y a 4 personnes qui s'inscrivent et j'arrête... o.k. Alors, 5 personnes et ce sont les dernières personnes que j'accepte pour le registre.

3755

M. JACQUES PELLETIER:

3760

J'aurais une question pour monsieur Turcotte. Si je reviens sur la perception du risque que j'ai abordé tantôt, souvent, une des mesures d'atténuation c'est une bonne politique de communication, qu'est-ce que vous avez prévu si jamais il y avait des problématiques particulières? Est-ce qu'il y a eu quelque chose de développé dans le cadre du projet actuel?

3765

M. LUC TURCOTTE:

3770

Monsieur le Commissaire, depuis le début de l'élaboration du projet, il y a un programme d'information qui a été déployé. D'abord, je dirais, il y a l'étude de perception qui a été réalisée, qui nous a fait, qui nous a mis en perspective les craintes, les préoccupations des gens. Et puis, à part de là, nous avons mis en place un programme d'information et de consultation et puis, dans le cadre du projet, ça nous a permis d'adapter certaines choses, certaines parties du projet, et puis nous comptons poursuivre ce programme-là.

3775

3780

Une des choses, évidemment, il y a le comité de vigilance. Tantôt, ça a été abordé, et nous, en tant que promoteur, nous comptons avoir une grande ouverture au niveau de la représentativité au niveau du comité de vigilance, à ce niveau-là, nous sommes, nous prévoyons dépasser largement les exigences du projet de règlement au niveau de la représentativité. Et puis nous allons poursuivre aussi le programme d'information auprès des citoyens riverains.

M. JACQUES PELLETIER:

3785

À quelle géographie s'adresse la politique de communication? Est-ce que c'est limité aux partenaires que vous avez ou si ça couvre un territoire qui est plus large que ça?

3790

M. LUC TURCOTTE:

3795 Monsieur le Commissaire, quand on, nous à l'interne, au niveau de
l'entrepreneur, de l'entreprise, quand on parle des citoyens riverains,
c'est les citoyens qui habitent, je vous dirais, dans un rayon de 2.5 à 3
kilomètres du site. Donc, comme on a pu le voir lors de la visite, sur les
principaux chemins, donc, le Rang du Petit-bois-d'Autray, le Rang Sainte-
Philomène, le Rang Bardochette, le Rang des Cascades et le Rang Saint-
Albert, et un secteur de la route 158 aussi.

3800

M. JACQUES PELLETIER:

Merci.

3805

MME NICOLE BOULET:

J'aimerais savoir, monsieur Turcotte, vous dites que vous avez un
programme d'information et de communication, mais ça s'articule comment ça,
c'est quoi les actions que vous allez poser?

3810

M. LUC TURCOTTE:

3815 À la base, ce programme-là a démarré avec un envoi par la poste
d'une brochure d'information sur le projet et d'une invitation aussi aux
citoyens riverains à nous faire part de leurs besoins d'information, des
besoins de visite ou des questions sur le projet.

3820 Je vous dirais, le niveau de réponse n'a pas été tellement élevé,
donc, nous avons été à un autre niveau, avec, je vous dirais, pratiquement
une sollicitation téléphonique directe pour essayer d'avoir un niveau de
participation à des visites qu'on voulait organiser, des journées portes
ouvertes, des présentations de projet, et puis nous avons, parmi l'ensemble
de la sollicitation que nous avons faite, après le postage d'environ 125 à
150 envois, nous avons réussi à organiser 2 visites qui ont regroupé
3825 environ une vingtaine de citoyens riverains, et ces personnes-là ont pu
avoir une présentation du projet, une discussion, connaître leurs opinions
sur le rôle du comité de vigilance aussi. Donc, ça, ça a été une première
étape.

3830 Par la suite, on a eu d'autres visites d'organisées cet été et puis,
dans le futur, l'objectif c'est d'établir des liens de communication, avec
des bulletins réguliers, maintenir la ligne téléphonique dédiée en place et
en faire sa promotion, et le comité, maintenir le comité de suivi des
odeurs et le comité de vigilance, madame la Présidente.

3835

MME NICOLE BOULET:

3840 Mais s'il y a une problématique majeure qui se passe, est-ce que
vous êtes prêt pour intervenir rapidement ou si..., là, ce dont vous me
parlez, ce sont des actions dans le temps, ciblées, d'information et tout
ça, mais je ne sais pas moi, il se passe un problème majeur, ça dégage des
odeurs ou il y a d'autres problématiques, quelle est votre approche pour
3845 informer les citoyens?

M. LUC TURCOTTE:

À ce niveau-là, madame la Présidente, je vous dis, on est proactif,
3850 je dirais, l'exemple que je pourrais donner, depuis plusieurs années, nous
faisons de la valorisation agricole des eaux de lixiviation du centre de
compostage sur notre propriété, suite à l'obtention des autorisations. Et
puis, qu'est-ce qu'on fait à ce moment-là, c'est qu'on avise les gens du
secteur que, au cours des 2, telle journée, telle journée, si les
3855 conditions climatiques s'y prêtent, nous procéderons à de l'épandage, qui
pourrait peut-être occasionner certaines nuisances, qu'on demande leur
collaboration et puis que, s'il y a des problèmes, ils peuvent nous
appeler, mais on les informe d'avance, en allant porter, en les... pas en
les appelant, mais plutôt en allant leur porter directement dans leur boîte
3860 aux lettres un petit pamphlet et puis, qui informe, bon, de telle date à
telle date, nous allons procéder, si les conditions climatiques le
permettent, à tels travaux. Puis ça, je pense que c'est apprécié des
citoyens riverains qui risquent d'être affectés par ces opérations-là,
parce qu'ils savent qu'est-ce qui leur arrive.

3865

MME NICOLE BOULET:

Merci. Alors, monsieur Mickaël Morin.

3870 **M. MICKAËL MORIN:**

Bonsoir à tous.

MME NICOLE BOULET:

3875

Bonsoir, monsieur Morin.

M. MICKAËL MORIN:

3880 Je m'adresse maintenant au promoteur en tant qu'habitant de la
région. J'aimerais savoir d'abord s'il est résidant de la région et, si
c'est le cas, qu'est-ce qui lui plaît dans la région ici, à titre plus
personnel que de promoteur?

3885 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

3890

Madame la Présidente, ça me ferait plaisir de discuter de tout ça, mais est-ce que c'est de l'intérêt de la Commission de connaître mes goûts personnels?

3895 **MME NICOLE BOULET:**

Bien, en fait, le sens de la question c'est...

M. MICKAËL MORIN:

3900

Qu'est-ce que vous croyez que ça vaut la peine de protéger ici?

M. LUC TURCOTTE:

3905

Tout d'abord, madame, je suis un résidant de la MRC de D'Autray, j'habite à quelques kilomètres au nord du site. Cependant, je dirais que je passe une bonne partie de ma vie sur le site d'enfouissement, j'y travaille depuis 8 ans, j'y travaille 10 à 12 heures par jour, 5 jours par semaine. Donc, j'ai un intérêt très profond à m'assurer que l'impact du lieu d'enfouissement sur l'environnement soit réduit.

3910

MME NICOLE BOULET:

Ça va, monsieur?

3915

M. MICKAËL MORIN:

C'est déjà une première piste. Ne pensez-vous pas que, le fait d'investir dans la valorisation des déchets et puis dans le recyclage, ça ne créerait pas un nouveau dynamisme dans la région, plutôt que de la détruire avec un enfouissement qui repousserait, finalement, la résolution du problème à plus tard?

3920

MME NICOLE BOULET:

3925

Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

3930

Madame la Présidente, Dépôt Rive-Nord est un **leader** au niveau de la gestion intégrée des matières résiduelles. Je vous dirais, au cours des 10

3935 dernières années, l'entreprise a investi probablement aux alentours de 15
millions dans des installations de valorisation. Je vous dirais, on a un
centre de tri des matières recyclables à Joliette, dans lequel nous avons
3940 investi environ 4 millions de dollars, qui permet le traitement des
matières recyclables de la MRC de Joliette et la MRC de L'Assomption, qui
sont, je dirais, des pionniers au niveau de la gestion intégrée de matières
résiduelles. Nous avons également un centre de compostage, qui a nécessité
des investissements de l'ordre de 1, entre 1 et 2 millions. Et, également,
3945 la station de valorisation des biogaz.

À notre niveau, nous offrons l'ensemble des filières, puis je vous
dirais, c'est dans l'intention de l'entreprise de continuer son
développement des filières alternatives à l'enfouissement.

3945

MME NICOLE BOULET:

Ça va, monsieur Morin?

3950

M. MICKAËL MORIN:

Bien, en rapport avec ça, je voudrais savoir si les plans que vous
avez au niveau création d'entreprise, création d'emplois, pour les années
qui viennent, au sujet de la valorisation, pas juste au sujet de
3955 l'enfouissement?

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Turcotte.

3960

M. LUC TURCOTTE:

C'est très difficile, madame la Présidente, de répondre à cette
question parce que la création d'emplois va avec le développement des
3965 infrastructure, au niveau du recyclage, au niveau du traitement, et puis le
développement des infrastructures est associé à la demande, et la demande
est générée par notre clientèle, qui sont les municipalités.

MME NICOLE BOULET:

3970

Ça va, monsieur Morin?

M. MICKAËL MORIN:

3975

Merci beaucoup.

MME NICOLE BOULET:

3980

Merci. Monsieur André Villeneuve. Rebonsoir, monsieur Villeneuve.

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

3985

Rebonsoir, madame la Présidente. En passant, tantôt vous m'avez demandé si je faisais confiance à des gens? Je pense que c'était un peu ça le sens de votre question, vous m'avez dit faites-vous confiance à quelqu'un? Je fais confiance à la Commission, madame la Présidente, et je tiens à le souligner.

3990

Madame la Présidente, j'ai un document ici dont j'aimerais faire dépôt. Je vous en fais lecture, c'est très rapide. Donc:

3995

Municipalité régionale de comté de D'Autray, Berthierville, 17 mars 1989.

On recule loin, ça va être bref.

4000

Services sanitaires RS Incorporée, 831 rivière Bayonne Nord, Berthier, Québec. À l'attention de monsieur Pierre Sylvestre. Objet: Site d'enfouissement sanitaire et de revalorisation des rebuts. Monsieur, la présente est pour vous certifier que le projet ci-haut mentionné est localisé sur une partie des lots 157, 160, identifiés au cadastre de la Paroisse de Berthier et les parties des lots 390, 391, 393, 394, 395 et

4005

396, identifiés au cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas, est conforme aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire de la MRC. Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez croire, monsieur, en mes sentiments les meilleurs. Signé M. Alain Beaulieu, coordonnateur.

4010

Madame la Présidente, on va profiter du fait que madame Joyal est ici, de la MRC, ma question, si vous voulez bien, elle s'adresserait à madame Joyal, à savoir est-ce qu'un coordonnateur est en mesure de signer un tel document? C'est simplement ma question, madame la Présidente.

4015

MME NICOLE BOULET:

Madame Joyal.

MME DANIELLE JOYAL:

4020

Bien, habituellement, les attestations de la MRC c'est signé par un secrétaire-trésorier, mais il faudrait peut-être en référer au ministère de l'Environnement qui, je pense, cette lettre-là était à leur intention?

4025

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

4030 Madame la Présidente, je ne pourrais pas citer textuellement madame Joyal, mais elle a déjà dit en séance tenante que ce document n'avait aucune validité. Ma question, je la repose, est-ce que, dans une MRC, un coordonnateur a le droit ou fait force de loi, est-ce que le document devient officiel avec la signature d'un coordonnateur? C'est ma question, madame.

4035 **MME NICOLE BOULET:**

Madame Joyal.

MME DANIELLE JOYAL:

4040

Bien, je répète ce que j'ai dit. Habituellement, les attestations dans une municipalité ou une MRC, c'est signé par le secrétaire-trésorier.

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

4045

Merci, ça répond à ma question, madame la Présidente. Ma deuxième question, madame la Présidente, si ça doit être signé par un directeur général ou une directrice générale, comment ce document a-t-il pu être utilisé par le ministère de l'Environnement pour octroyer ce qui est mentionné dans la lettre? Comment se fait-il que ce document a été accepté par le ministère de l'Environnement?

4050

MME NICOLE BOULET:

4055

Monsieur Chatagnier.

M. HERVÉ CHATAGNIER:

4060 Je n'ai pas de réponse, je ne connais pas le document, ça date de 1989. Normalement...

MME NICOLE BOULET:

4065

Monsieur Levasseur peut-être.

M. JACQUES LEVASSEUR:

4070 L'attestation de conformité à la réglementation municipale, ça touche la municipalité. Habituellement, c'est le document qu'on a de besoin pour délivrer le certificat de conformité. À l'époque, probablement que c'était pour le certificat de conformité.

MME NICOLE BOULET:

4075 Mais là...

M. JACQUES LEVASSEUR:

4080 Je ne sais pas de quel document...

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

4085 Oui, c'est exactement, certificat de conformité au schéma d'aménagement.

M. JACQUES LEVASSEUR:

Ça prend l'attestation de conformité de la Municipalité.

4090 **M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

Régionale de comté?

M. JACQUES LEVASSEUR:

4095 De la municipalité.

MME NICOLE BOULET:

4100 Et non pas de la MRC.

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

4105 Et ce n'est pas nécessaire.

M. JACQUES LEVASSEUR:

Et non pas de la MRC.

4110 **M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

De la MRC?

M. JACQUES LEVASSEUR:

4115 Non.

4120 **MME NICOLE BOULET:**

Madame Joyal.

4125 **MME DANIELLE JOYAL:**

C'est sûr qu'il y a eu pendant un moment l'obligation pour la MRC d'émettre un certificat de conformité. Il y a eu une période où ça prenait les 2 attestations, je me souviens qu'on a déjà dû donner des attestations sur d'autres projets.

4130

M. JACQUES LEVASSEUR:

En 89, peut-être.

4135 **MME DANIELLE JOYAL:**

En 89...

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

4140

Madame la Présidente, je ne veux pas partir de débat ce soir, nous y reviendrons le 5 avril, soyez-en assuré. Par contre, je tiens à préciser que, lorsqu'on assiste à des choses comme ça, la confiance est rudement mise à l'épreuve, madame la Présidente. Merci.

4145

MME NICOLE BOULET:

Merci, monsieur Villeneuve. J'inviterais maintenant monsieur Gilles Grenier. Bonsoir, monsieur Grenier.

4150

M. GILLES GRENIER:

4155 Bonsoir, madame la Présidente. J'ai ici quelques pages que j'ai prises sur le site Web de l'Eau douce, les eaux souterraines, Environnement Canada, qui n'est pas encore un pays étranger pour nous, je veux juste vous faire lecture d'un petit passage, c'est 4 lignes:

4160 **La contamination des eaux souterraines est un grave problème au Canada. Parmi les sources ponctuelles les plus importantes figurent les décharges municipales et les lieux d'enfouissement de déchets. Lorsque l'un de ces emplacements se trouvent dans les aquifères de sable ou de gravier ou à proximité, les risques de contamination généralisée sont plus élevés.**

4165 Madame la Présidente, pourquoi s'entêter à vouloir poursuivre à enfouir en pleine zone aquifère?

MME NICOLE BOULET:

Vous voulez que je demande à monsieur Turcotte?

4170

M. GILLES GRENIER:

Bien, à quel ministre de l'Environnement qu'il faut s'adresser?

4175

MME NICOLE BOULET:

Bien là, ce n'est pas une question, ce n'est pas un ministre qui peut répondre à cette question-là. Les gens sont ici ce soir pour...

4180

M. GILLES GRENIER:

Mais pourquoi poursuivre, lorsqu'on sait...

MME NICOLE BOULET:

4185

Il faut être quand même sérieux là.

M. GILLES GRENIER:

4190

... lorsqu'on sait, madame, o.k., que c'est le pire endroit pour enfouir des déchets, pourquoi vouloir poursuivre?

MME NICOLE BOULET:

4195

Monsieur Chatagnier.

M. HERVÉ CHATAGNIER:

4200

Bien, premièrement, la réglementation a changé justement dans le but de protéger les eaux souterraines. Alors, c'est pour ça qu'on exige les exigences qu'on exige auprès du promoteur, l'étanchéité du site.

M. GILLES GRENIER:

4205

L'étanchéité du site, on sait qu'on va devoir pomper 100 000 ou 200 000 mètres cubes par année de lixiviat ou de jus de vidanges de cette piscine où on va avoir enfoui, et on va rejeter par la suite, après avoir traité cette eau-là, dans la rivière Chaloupe. Moi, si on rejette quelque chose dans la rivière Chaloupe, si je ne peux pas le boire, je dis que c'est contaminé. Alors, il me semble qu'on devrait prendre soin de notre ressource eau potable, de notre ressource eau dans la province, les eaux souterraines. On parle d'or bleu sur la planète, l'or bleu, puis on est en train de la détruire.

4210

MME NICOLE BOULET:

4215

Monsieur Chatagnier.

M. HERVÉ CHATAGNIER:

4220

Écoutez, madame la Présidente, je ne pense pas qu'on pourrait boire l'eau de la rivière La Chaloupe aujourd'hui. Nous, ce qu'on fait c'est que...

M. GILLES GRENIER:

4225

Je ne parlais pas de l'eau de la rivière La Chaloupe, je parle de celle qu'on va rejeter.

M. HERVÉ CHATAGNIER:

4230

Les eaux qui vont être rejetées, ce qu'on exige du promoteur c'est qu'elles sont conformes à l'ensemble de nos normes. Il y a des normes dans le projet de règlement et il y a aussi des normes d'usage, qui tiennent compte de l'usage, des objectifs environnementaux de rejet, qui tiennent compte de l'usage actuel de la rivière La Chaloupe, pour s'assurer que ces usages-là ne soient pas compromis.

4235

M. GILLES GRENIER:

4240

Alors, à ça je voudrais juste rajouter un petit 4 lignes, qui est donné encore par Environnement Canada, je m'excuse, j'y reviens:

4245

Les décharges et les lieux d'enfouissement peuvent être aménagés dans des lieux où les produits de lixiviation ne contamineront pas les eaux souterraines sous-jacentes et les répercussions des déversements de produits dangereux peuvent être réduites par l'élimination de l'accès aux zones d'alimentation.

4250

Écoutez, si on le faisait justement dans un endroit où on ne sera pas pris à pomper et à traiter autant d'eau, on risque probablement d'avoir beaucoup moins de rejet par la suite. On va traiter beaucoup moins de rejet.

MME NICOLE BOULET:

4255

Monsieur Chatagnier.

4260

M. HERVÉ CHATAGNIER:

Madame la Présidente, il y a plusieurs façons de construire un lieu d'enfouissement sanitaire, chacun a ses avantages et ses désavantages. 4265 Celui-là a certains avantages, par rapport à l'utilisation de membranes imperméables, c'est-à-dire qu'on peut réparer l'écran d'étanchéité et, pour nous, ce qui est important c'est que ce soit un site sécuritaire, et le projet, tel que conçu, répond à nos normes.

4270 **M. GILLES GRENIER:**

J'aurais une deuxième question. C'est qu'on dit aussi, par rapport au site d'enfouissement:

4275 **Dans de nombreux cas, la contamination n'est reconnue qu'après l'exposition des utilisateurs à des risques éventuels pour la santé.**

C'est que, ce qu'on dit là c'est que la journée où il y aura des gens malades, c'est là qu'on va reconnaître, je veux dire, qu'on a un 4280 problème avec notre lieu d'enfouissement.

Écoutez, c'est notre région, c'est notre nappe phréatique, c'est notre nappe d'eau souterraine et elle appartient à tous les Québécois. C'est notre région, mais ça appartient à tous les Québécois, et moi je 4285 n'accepte pas qu'on la contamine et qu'on rejette encore des contaminants dans la Rivière Chaloupe ou dans la rivière Saint-Joseph. On peut le faire de façon beaucoup plus sécuritaire et avec beaucoup moins de rejet.

MME NICOLE BOULET:

4290 Ceci était un commentaire.

M. GILLES GRENIER:

4295 Merci, madame la Présidente. Oui, monsieur.

M. JACQUES PELLETIER:

J'aurais une question à monsieur Chatagnier. Si jamais il y avait 4300 contamination de la rivière Saint-Joseph, par exemple, quels seraient les recours, qu'est-ce qui arriverait? Est-ce qu'il y a des recours légaux, est-ce qu'il y a des mécanismes? Qu'est-ce que le ministère de l'Environnement pourrait faire?

4305

M. HERVÉ CHATAGNIER:

4310 Bien, c'est-à-dire, premièrement, il y a un suivi qui est quand même
assez serré à la décharge du tuyau, on s'en apercevrait suffisamment à
temps pour arrêter la décharge dans la rivière La Chaloupe. Et si, et puis
si jamais ça continuait malgré l'ordonnance d'arrêter, bien alors, il y
aura des procédures légales qui...

4315

M. JACQUES PELLETIER:

Je parlais de la Saint-Joseph.

4320

M. HERVÉ CHATAGNIER:

Ah! de la Saint-Joseph?

M. JACQUES PELLETIER:

4325

Oui.

M. HERVÉ CHATAGNIER:

4330

Excusez-moi. Vous voulez dire maintenant?

M. JACQUES PELLETIER:

4335 Oui, si jamais il y avait des problèmes, si on constatait que les
cellules existantes créaient des problèmes dans la rivière Saint-Joseph,
est-ce qu'il y a des recours, est-ce que?

M. HERVÉ CHATAGNIER:

4340

Il y a des recours techniques, je pourrais passer la parole à
monsieur Bilodeau, pour sécuriser le site et pour s'assurer que la
contamination s'arrête.

M. COLIN BILODEAU:

4345

En fait, les recours s'appliquent, comme vous le mentionnez, après
qu'un suivi a démontré que la contamination au moins se propage dans la
nappe et se rend jusque'à la rivière.

4350

M. JACQUES PELLETIER:

Oui.

4355 **M. COLIN BILODEAU:**

Et là, vous voulez savoir?

4360 **M. JACQUES PELLETIER:**

Je veux savoir, les frais de restauration de la rivière, qui est-ce qui va payer la facture?

4365 **M. COLIN BILODEAU:**

O.k. Bien, au départ, dans un cas de contamination, c'est toujours l'exploitant qui a la première responsabilité. Si l'exploitant n'était pas en mesure de le faire, il existe, c'est le ministère de l'Environnement et le gouvernement, si vous voulez, qui en dernier ressort va prendre la responsabilité dans ce cas-là.

4370 **M. JACQUES PELLETIER:**

Merci.

4375

MME NICOLE BOULET:

J'inviterais monsieur Jean-Michel Rondeau.

4380 **M. JEAN-MICHEL RONDEAU:**

Bonsoir, madame, monsieur.

MME NICOLE BOULET:

4385

Bonsoir, monsieur Rondeau, rebonsoir.

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

4390 Vous me permettez de faire un petit parallèle agricole, parce que je trouve qu'il y a une analogie assez parlante. Je pense, entre autres, aux porcs et aux porcheries. On a connu un problème au Québec durant de nombreuses années et le Ministère a agi avec une certaine célérité à réglementer et à encadrer et même à poser des interventions assez sévères à certains moments donnés. On sait qu'on parle ici d'odeurs, on parle de qualité de l'eau, on parle de la contamination des sols, et on fait actuellement des prélèvements pour limiter l'épandage des engrais pour justement régénérer les sols.

4400

Dans le cas qui nous occupe, on parle du site d'enfouissement, on a la même problématique, on contamine, on a des odeurs, on a une loi qui est

4405 vieille de 30 ans sur laquelle repose le contrôle de cette compagnie-là,
pour une grande partie du site, qui pose problème à mon avis, dans le même
sens que les intervenants précédents l'ont souligné, et je me demande quand
le Ministère va-t-il prendre les mesures aussi sévères, aussi encadrantes
4410 qu'il a utilisées pour l'agriculture, et je me demande si, peut-être que
c'est plus facile de cibler des individus individuellement, qui ont peu de
moyens pour se défendre, que de cibler de grosses compagnies, je ne le sais
pas si c'est de la complaisance ou, en tout cas, je m'interroge
sérieusement.

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Chatagnier.

4415

M. HERVÉ CHATAGNIER:

Oui, madame la Présidente. Il y a plusieurs mesures qui sont
prises, à commencer avec le moratoire portant interdiction d'établir un
4420 lieu d'enfouissement sanitaire, justement, en attendant que le Ministère
développe des normes qui soient plus sécuritaires. C'est un des éléments-
clé de la politique du Ministère, c'est un des deux éléments-clé de la
politique de gestion des matières résiduelles, c'est d'assurer que les
sites soient plus sécuritaires.

4425

Nous avons un projet de règlement qui se compare avantageusement
avec n'importe quelle réglementation au Canada ou aux États-Unis, et ce
projet de règlement-là rentrera en vigueur sous peu, on l'espère, mais même
4430 s'il n'est pas encore en vigueur, il est appliqué, en pratique, lorsqu'on
émet une autorisation pour un tel projet.

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

4435 Mais qu'est-ce qu'on fait dans le cas des sites par atténuation qui
restent là et comment on fait pour justement réparer les dommages qui sont
déjà en cours?

M. HERVÉ CHATAGNIER:

4440 Bien, justement, comme j'ai dit tantôt, on va faire d'abord valider
les analyses qui ont déjà été faites, par une étude indépendante, et s'il y
a un problème de contamination, on verra à ce moment-là ce que le Ministère
peut faire ou ce que le Ministère va exiger des promoteurs pour restaurer
le site.

4445

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

4450 Parce que ma préoccupation c'est qu'un site de cette ampleur-là, avec la durée qu'il a et la durée de dispersion ou d'élimination des contaminants contenus dans le sol risque d'être longue, et ma préoccupation s'oriente face à des situations qu'on connaît déjà au Québec. On a vécu les pneus de Saint-Amable, pour ne pas les nommer, les lagunes de Mercier et, à ce que je sache, ces compagnies-là ont disparu dans le brouillard. C'est malheureusement les citoyens du Québec qui supportent le désastre
4455 actuellement. Et quelles sont les mesures qu'on a prises, justement, vis-à-vis la situation qui nous préoccupe actuellement pour garantir qu'il y aura, au-delà de la pérennité de la loi, qui n'est que de 30 ans, on parle ici d'un impact qui peut aller jusqu'à 99 ans, comme le reconnaît l'étude d'impact de la compagnie?

4460

M. HERVÉ CHATAGNIER:

Bien, là encore, je pense qu'on l'avait dit hier, le promoteur est responsable de son programme, de son exploitation, de son projet, s'il
4465 faut, plus que 30 ans. Il est responsable de prévenir la contamination ad vitam aeternam.

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

4470 Parce que je me souviens que madame la Présidente l'a souligné, je ne me souviens plus de quel ordre de grandeur, mais au bout de 50 ans, elles ne sont pas nombreuses les compagnies qui subsistent.

MME NICOLE BOULET:

4475

Monsieur Turcotte.

M. LUC TURCOTTE:

4480 Madame la Présidente, je pense que c'est important de rappeler que nous avons un suivi environnemental qui est en place et puis qu'il y a 20 ans d'analyses qui confirment que les eaux souterraines et les eaux, principalement les eaux de la rivière Saint-Joseph ne sont pas affectées par les opérations. On a pu le démontrer dans le cadre de la présentation
4485 thématique sur l'eau souterraine.

Nous allons maintenir ce suivi environnemental-là. Le projet développé est totalement étanche. Donc, une cellule étanche qui vise à préserver la ressource eau. Au niveau de la responsabilité de
4490 l'entreprise, c'est important de mentionner que nous nous sommes engagés, puis c'est mentionné dans l'étude d'impact, à élargir la notion de suivi environnemental post-fermeture ou la gestion post-fermeture à l'ensemble du site existant, même si le projet de règlement visait plutôt la nouvelle cellule, nous avons pris l'orientation ou la responsabilité de l'étendre

4495 aux cellules d'enfouissement fermées et puis, à ce niveau-là, nous allons
poursuivre d'agir en maintenant une gestion environnementale serrée du lieu
d'enfouissement.

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

4500

Je vous remercie.

MME NICOLE BOULET:

4505

Merci, monsieur. J'inviterais maintenant monsieur Marc Corriveau.
Bonsoir, monsieur Corriveau.

M. MARC CORRIVEAU:

4510

Bonsoir, madame la Présidente. Messieurs, mesdames. Une première
question, madame la Présidente, à l'entreprise au sujet des comités de
vigilance. Monsieur le représentant du Ministère a expliqué qu'est-ce qui
était le minimum exigé par le règlement sur un comité de vigilance. Cause
Lanaudière, dont je suis le président, a rédigé un guide pour aider la
4515 création de comités de vigilance avec l'aide du Fonds d'aide québécois au
développement durable, l'aide de l'UQAM, l'aide financière de l'entreprise
EBI en plus, et ce guide suggère des compositions de comités de vigilance
différents et des façons de fonctionner différentes du minimum exigé par
règlement.

4520

Je voudrais savoir, de la part de l'entreprise, si, dans la création
du comité de vigilance, ils ont l'intention de s'en tenir au minimum des
règlements, bien que tout à l'heure on ait dit qu'il y aurait un
agriculteur qui serait invité sur ce comité-là, avec une entente,
4525 supposément, avec l'UPA Kildare/Lanaudière, on peut faire remarquer qu'un
agriculteur peut être considéré comme un citoyen, ce qui ferait qu'il
aurait double chapeau et puis qu'il y aurait un minimum, ou est-ce que
l'entreprise est ouverte à regarder l'élargissement de ce comité de
vigilance-là en regard du minimum du règlement?

4530

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Turcotte.

4535

M. LUC TURCOTTE:

4540

Nous l'avons mentionné tantôt, madame la Présidente, nous prenons
pour acquis que le comité de vigilance associé à notre lieu d'enfouissement
serait un comité élargi pour tenir compte de la particularité de la
localisation du lieu d'enfouissement qui chevauche, considérant que notre
propriété foncière chevauche 2 municipalités, c'est un paramètre qui doit

être pris en considération dans la constitution d'un comité de vigilance qui sera performant.

4545 **MME NICOLE BOULET:**

Votre autre question, monsieur.

M. MARC CORRIVEAU:

4550

Bien, une petite remarque en regard de ça, l'entreprise a déjà une copie du guide, je crois, parce que monsieur Turcotte était à la présentation officielle de ce guide-là, et nous déposerons, lors du dépôt des mémoires, des copies du guide pour la Commission.

4555

La deuxième question est en regard des gens du ministère de l'Environnement. À une réponse qui a été faite tout à l'heure, qui est sur une inquiétude s'il y avait contamination de la rivière La Chaloupe, il y a des représentants du Ministère, puis je ne sais pas les noms des gens, je pense que c'est monsieur Bilodeau qui, sur une invitation du représentant du Ministère, qui a expliqué que, lorsqu'il y a, s'il y avait constat de contamination, il y aurait un suivi et puis qu'à partir de ce moment-là, on prendrait des mesures pour éviter la contamination.

4560

4565

On a en mémoire l'événement Shannon, une municipalité au nord de Québec, où que le ministère de l'Environnement avait été avisé plus de 4 ans avant qu'il fasse des constats, et pas par n'importe qui, par la Société SNC-Lavalin, qu'il y avait contamination, qui partait des anciens arsenaux canadiens, et ça a pris 4 ans au ministère de l'Environnement pour réagir. Le constat c'était que les 800 puits des citoyens de Shannon étaient contaminés, qu'on ne pouvait pas décontaminer et que le moyen de résoudre ça c'était de faire installer un aqueduc.

4570

4575

Ça fait que j'aimerais d'avoir, de la part du ministère de l'Environnement, savoir si, depuis l'événement Shannon, qui a été dans le début des années 90, si on a des réactions plus rapides, si on est en moyen d'analyser avant qu'il y ait contamination? Parce que, un coup qu'il y a contamination de la nappe phréatique et des rivières, la décontamination, à moins que ce soit quelque chose de spontané, un camion qui déverse et puis qu'on fait des mesures pour réparer assez spontanément, quand c'est à long terme, c'est aussi long dépolluer que polluer. Ça fait que j'aimerais savoir si le ministère de l'Environnement ont des nouvelles réactions plus rapides, s'ils ont une équipe, une brigade, pompier environnemental?

4580

4585

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Bilodeau.

M. COLIN BILODEAU:

4590

Bien, en fait, ce qui est prévu dans le cadre du projet de règlement c'est que le suivi des eaux souterraines, on parle du cadre du projet qui est présenté, le suivi des eaux souterraines doit se faire au minimum 3 fois par année; printemps, été, automne. Alors, dans un cas comme celui-

4595

là, s'il y a, et les exigences qu'on a au niveau du projet de règlement sont le respect des normes de l'eau potable.

4600

Dans l'éventualité où il y avait même, simplement, une tendance, parce que dans les cas, les décrets derniers qui ont pu être accordés, on demande que le suivi de la qualité des eaux souterraines, on établisse des seuils d'alerte qui sont en-deçà des normes à respecter, pour être en mesure d'avoir justement un temps de réponse, voir les tendances dans le cas d'une contamination, s'il y en avait une et, en prévenir, si vous voulez, à avoir des actions plus rapides dans un cas comme ça, avant que

4605

les normes soient atteintes, les normes de rejet ou les normes à respecter.

MME NICOLE BOULET:

4610

Ça répond à votre question, monsieur Corriveau?

M. MARC CORRIVEAU:

4615

Bien, ça, théoriquement, c'est supposé de donner confiance, mais les exemples passés font qu'on est en droit de douter de certaines interventions du ministère de l'Environnement.

MME NICOLE BOULET:

4620

Alors, ceci met fin à la première partie d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas. Alors, je remercie les citoyens, les représentants des groupes et associations qui ont participé et se sont impliqués.

4625

Je rappelle que ceux et celles qui souhaitent présenter un mémoire doivent s'inscrire auprès de madame Poliquin le plus tôt possible. Vos témoignages sont importants pour la Commission. Alors, je donne les coordonnées de madame Poliquin, au cas où vous ne l'auriez pas fait ce soir. Alors, c'est le 1-800-463-4732.

4630

Alors, je rappelle également que les mémoires doivent être déposés à madame, en fait, au BAPE, au plus tard le 31 mars.

4635

La deuxième partie de l'audience débutera le 5 avril prochain et se tiendra ici même.

Enfin, je remercie les personnes-ressources, le promoteur, pour leur collaboration. Je remercie également le personnel de la Commission. Les gens des services gouvernementaux, de même que le sténotypiste, monsieur Boudreau, et sa collègue.

4640

Alors, merci à tous de votre collaboration et de votre appui, puis je vous dis au revoir et au 5 avril. Merci.

4645

Je, soussigné, **ANDRÉ BOUDREAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4650

ET J'AI SIGNÉ,

4655

ANDRÉ BOUDREAU, s.o.